



TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
& SOLIDAIRE  
*Nou varivé*



DÉPARTEMENT  
DE LA  
**Réunion**

# DÉVELOPPEMENT DURABLE

## RAPPORT DE SITUATION

ANNÉE 2023



# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	1
EDITO .....	3
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX MONDIAUX .....	4
ACTION DEPARTEMENTALE : LE PLAN DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE .....	5
INDICATEURS CLES .....	6
<b>CHAPITRE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE .....</b>	<b>9</b>
Produire de l'énergie à partir du patrimoine bâti et des infrastructures départementales.....	12
Structurer une filière de production bois-énergie à partir de la ressource forestière locale .....	13
Diminuer les consommations énergétiques – Programme PALETUVIER.....	14
Améliorer la gestion du Parc Automobile et inciter les agents à une mobilité active .....	15
Lutter contre la précarité énergétique via les travailleurs sociaux.....	16
<b>CHAPITRE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX &amp; DES RESSOURCES</b>	<b>17</b>
Préserver et valoriser les milieux naturels et la biodiversité .....	19
Favoriser la Biodiversité par le reboisement.....	20
Protéger, gérer et mettre en valeur des Espaces Littoraux de La Réunion.....	21
Accroître la mobilisation de l'eau de pluie dédiée à certains besoins chez les particuliers .....	22
Promouvoir la biodiversité auprès du Grand Public .....	23
Intégrer les enjeux écologiques dans la gestion des espaces verts et des routes .....	24
<b>CHAPITRE 3 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS .....</b>	<b>25</b>
Améliorer l'Accueil du Public et l'Accès aux droits .....	27
Renforcer l'aide et l'accompagnement des plus fragiles .....	28
Soutenir les initiatives locales .....	29
Agir pour le bien vieillir et rompre l'isolement des seniors .....	30
Coopérer avec les pays limitrophes .....	31
Lutter contre les fractures numériques .....	32
Solidarité contre la précarité énergétique .....	32
<b>CHAPITRE 4 : AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE ET EPANOUISSEMENT DE TOUS LES REUNIONNAIS .....</b>	<b>33</b>
Favoriser le bien être par le sport .....	35
Conjuguer l'art et le sport .....	36
Favoriser le bien-être des collégiens par l'écologie .....	37
Créer un musée de l'habitation et de l'esclavage .....	38

<b>CHAPITRE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES .....</b>	<b>39</b>
Porter un Projet Alimentaire Territorial (PAT) “Sa ki fé ansanm pou manz péi” .....	41
Favoriser les liens entre agriculteurs et consommateurs et l’achat de produits 100% Réunion.....	42
Soutenir et sécuriser les productions agricoles locales de fruits et légumes .....	43
Sécuriser l’accès à l’eau des agriculteurs grâce aux retenues collinaires .....	44
Réduire le gaspillage alimentaire et expérimenter la valorisation des biodéchets .....	45
Proposer une alimentation plus durable dans les collèges.....	46
Accompagner les projets d’économie circulaires pour une production et des consommations responsables.....	47
<b>CHAPITRE 5 : : ELEMENTS DE METHODE DU DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>48</b>
Le dispositif d’évaluation.....	48
Une stratégie d’amélioration continue .....	49
L’organisation du Pilotage .....	49
La transversalité de l’approche .....	49
La participation des acteurs locaux et des habitants .....	50
<b>CHAPITRE 6 : BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE DANS LE CADRE D’UNE DEMARCHE D’ECO-EXEMPLARITE .....</b>	<b>51</b>
Tri des déchets, recyclage et réemploi.....	52
Formation et engagement des agents sur les sujets climat et biodiversité.....	53
Numérique Responsable .....	54
Mobilités durables.....	54
Achats publics responsables.....	56
Egalité femmes-hommes.....	56
<b>ANNEXE : Les 17 Objectifs du Développement Durable.....</b>	<b>57</b>

# EDITO

Depuis 3 ans et la validation du Plan Départemental de Transition Écologique et Solidaire (PDTEs), le Département a amplifié son action en matière de développement durable avec une mobilisation déterminante de l'ensemble des services départementaux.

Cet engagement part d'un constat unanime : le dérèglement climatique est une réalité qui agira comme un amplificateur de certains phénomènes climatiques : là où il existe des périodes de sécheresse, ils seront plus intenses et plus fréquents, là où les pluies sont présentes, elles seront également plus importantes.

Notre île n'est pas à l'abri. Bien au contraire, notre insularité fait de La Réunion un territoire à haut risque avec des conséquences potentiellement dangereuses telles que l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation des températures, l'intensification des cyclones, la diminution des ressources en eau, etc. Ces changements auront des impacts tant sur la santé et les conditions de vie de la population que sur l'environnement.

Nos politiques publiques doivent donc prendre en considération dès à présent ces notions d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique.

C'est pour cela que nous avons souhaité placer la transition écologique au cœur de nos politiques publiques, afin de la présenter comme le fer de lance de nos actions de lutte contre les impacts du changement climatique tout en concourant aux 17 Objectifs du Développement Durable définis par les Nations Unis en 2015.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre réglementaire du décret du 17 juin 2011 portant engagement national pour l'environnement qui soumet les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Il s'agit d'une part d'établir « un bilan des actions conduites en interne dans le cadre d'une démarche d'éco-exemplarité » et d'autre part « un bilan des politiques publiques et services mis en œuvre par la collectivité » au regard des 5 finalités de Développement Durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- Epanouissement de tous les êtres humains ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- Dynamiques de développement suivant des modes de consommations et de production responsables ;

Le présent rapport synthétique donne à voir toute la force de l'engagement du Département, de ses élus et de ses services sur les thématiques relatives à l'énergie, la mobilité, l'agriculture, la préservation de la biodiversité, les déchets mais également celles en lien avec l'éducation, l'action sociale et le bien-être des Réunionnaises et Réunionnais.

A travers le PDTEs, le Département joue ainsi pleinement son rôle afin de contribuer à faire de La Réunion, un département exemplaire, et moteur dans la lutte contre le changement climatique pour un développement durable, équilibré et solidaire.

# Enjeux environnementaux mondiaux

## Les limites planétaires

En 2009, Johan Rockström mène un groupe de 28 scientifiques internationaux afin d'identifier les processus qui régulent la stabilité et la résilience du système Terre. Ils proposeront une **mesure quantitative des frontières planétaires** dans lesquelles l'humanité peut continuer à se développer et à prospérer. Ces limites planétaires répondent donc à cette question : « **jusqu'à quelles limites le système Terre pourra absorber les pressions anthropiques sans compromettre les conditions de vie de l'espèce humaine ?** ».

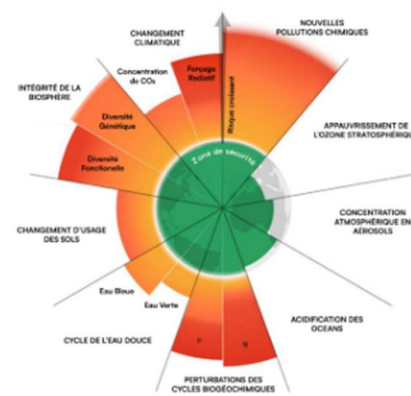
Les limites fournissent un cadre quantitatif et qualitatif assez rigoureux sur les impacts environnementaux de nos sociétés. Franchir ces frontières écologiques revient à dépasser la limite de durabilité de notre environnement, et invite à modifier nos modes de production/consommation. Même si ce modèle soulève quelques critiques, comme tout modèle, c'est un parfait rappel que **les enjeux environnementaux ne concernent pas uniquement le climat et le CO2**.

Neuf limites planétaires sont définies. Pour chaque limite, un indicateur et une valeur seuil sont estimés en quantité émise ou extraite de l'environnement. **Six de ces limites sont en 2023 considérées comme dépassées.**

Les collectivités, par leurs compétences, ont un rôle majeur à jouer dans les politiques environnementales et climatiques. En tant qu'actrices de la politique locale, elles contribuent ainsi directement pour environ 12 % des émissions nationales de GES.

### LES LIMITES PLANÉTAIRES

2023 : 6 Limites dépassées



Source : Stockholm Resilience Center Traduction : Bon Pote



## Les Objectifs du développement Durable

En septembre 2015, les 193 États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. Dans ce cadre, il se sont engagés à mettre en oeuvre de concert 17 ODD. C'est un cap ambitieux pour agir à la hauteur des enjeux pour un monde durable et solidaire.

- ✓ C'est un langage commun et partagé par tous les acteurs de la société : citoyens, entreprises, associations, collectivités locales et États.
- ✓ Ces 17 objectifs illustrent les bénéfices recherchés pour l'ensemble de la société. Ils traduisent aussi des champs d'action pour que chacun apporte sa pierre à l'édifice
- ✓ Les 17 ODD donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. **Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.**

### OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Dans de nombreux pays, le référentiel des ODD a été saisi par les collectivités territoriales comme un cadre permettant de penser leurs politiques.

# Action Départementale : le Plan de Transition Ecologique et Solidaire

Afin d'amplifier sa trajectoire écologique, le Département a adopté en 2021 son **Plan Départemental de Transition Ecologique et solidaire**, véritable feuille de route pour mettre en œuvre les actions face à l'urgence climatique et aux bouleversements auxquels nos modèles de sociétés actuels doivent et devront faire face avec agilité.

Afin de faire émerger des solutions adaptées aux besoins des habitants et élaborer avec l'ensemble des réunionnais ce Plan, le Département a conduit en 2020 une concertation citoyenne. 1 067 contributions ont ainsi pu être recueillies et considérées avec intérêt dans l'élaboration de ce Plan.

Ce plan comporte **4 grandes finalités**, visant à accompagner le territoire vers un futur associant durabilité, bien-être social et résilience économique.

- **Le premier axe concerne l'éco exemplarité de notre collectivité**, avec des mesures permettant de progresser davantage sur nos comportements, notre organisation, et les moyens techniques utiles pour maîtriser et réduire l'impact de notre fonctionnement sur l'environnement.
- **Le second axe vise à faire de la transition écologique et solidaire le moteur de l'action publique et de la prise de décision** à travers notamment le plan 1 million d'arbres, la valorisation de la production locale, l'objectif d'autonomie alimentaire, la promotion de l'économie circulaire et un aménagement cohérent et durable du territoire.
- **Le troisième axe porte sur la solidarité écologique**, associant tous les Réunionnais dans cette démarche afin que chacun puisse y contribuer et en être également bénéficiaire, tout particulièrement les plus vulnérables et les jeunes.
- **Le dernier axe vise à créer les conditions de réussite de ce plan** en renouvelant nos méthodes pour le piloter, l'évaluer et faire adhérer les acteurs, dans une démarche innovante d'agilité institutionnelle.

La transition écologique et solidaire est un sujet complexe mais une véritable opportunité d'évolution de nos actions publiques. Elle nous invite à nous ré-inventer en apportant des réponses concrètes dans les domaines essentiels ; le pouvoir d'achat, l'emploi, la santé, la sécurité, la qualité de vie, la démocratie,...



## PERSPECTIVES 2024

Engager une évaluation et révision du Plan Départemental de Transition Ecologique tant sur les volets « Atténuation » que « Adaptation »  
Etudier la possibilité de mettre en place un budget vert

# INDICATEURS CLÉS

Thème	Indicateurs	Donnée la plus récente connue			Cibles
		RDD 2021	RDD 2022	RDD 2023	
<b>ECO-EXEMPLARITE</b>					
Energie et GES	Bilan Carbone	79 600 T CO2 par an (en 2019) ⇒ Cible : Stratégie Nationale Bas Carbone =>-neutralité carbone en 2050 et une division par 2 des consommations d'énergie			Collectivité à Energie Positive en 2024
	Consommation électrique du patrimoine bâti en Gwh/an	21,6 (2019)	19,6 (2021)	18,8 (2022)	
	Consommation électrique des équipements hydrauliques	-	24,22 (2021)	21,4 (2022)	
	Dépenses électriques patrimoine bâti en M€/an	4,01 M€ (2019)	3,83 M€ (2021)	3,98 M€ (2022)	
	Dépenses électriques des équipements hydrauliques	-	2,58 M€ en 2021	2,63 M€ en 2022	
	Production d'énergie électrique patrimoine bâti	7 Gwh en 2018	8 Gwh en 2021	10 Gwh en 2022	
	Production d'énergie électrique équipements hydrauliques		1,32 Mwh en 2021	1,56 Mwh en 2022	
	Recettes « Production Electrique » en M€/an – réseau hydraulique	0,6 M€/an	0,93 M€ en 2021	0.112 en 2022	
	CO2 évité	5 880 t en 2019	-	7 366 T CO2	
Déchets	Volumes de déchets recyclés sites Source et Victoire	-	15 tonnes en 2022	13 tonnes en 2023	Diminution de 50% en 2025 des déchets non recyclables
	Volumes de déchets non recyclés sites Source et Victoire	-	17 tonnes en 2022	17 tonnes en 2023	
	Volumes de déchets recyclés autres sites	405 000 litres	1,05 millions de litres en 2022	Données disponibles en janvier 2024	
	Volumes de déchets non recyclés autres sites	2 millions de litres en 2020	3,7 millions de litres en 2022		
	Nombre de rames papier consommées/an	6917 (2020) - 9673 (2021),	7483 en 2022	5150 en 2023	
	Poids de papier collecté en kg	0	700 kg en 2022	2208 kg en 2023	
	Equipements informatiques donnés ou recyclés	918 en 2020	environ 1000/an	1,3 tonnes en 2023	
Mobilité	Nombre de véhicules au parc auto	559 en 2021 dont 480 en gestion directe	528 en 2022 dont 471 en gestion directe	535 dont 463 en gestion directe	
	Litres de carburants consommés par le parc auto	399 508 litres en 2021	328 476 litres en 2022	Données disponibles en janvier 2024	-
	Tonnes de CO2 émises par le parc auto	541 en 2021	582 t en 2022	269 t CO2 en 2023	
	Tonnes de CO2 émises par le parc auto rapporté par agent	92 kg CO2/agent en 2020	-	-	-
	Nombre de véhicules électriques et/ou hydrides	6	10 voitures et 5 scooters électriques + 14 voitures hydrides	27 voitures et 5 scooters électriques + 46 voitures hydrides/hybrides rechargeable (Acquisition de 11	-

				véhicules à très faible émissions en 2023)	
	%age de véhicules électriques du parc auto	1.6%	2%	5%	–
	Nombre de vélos + scooters électriques	8	12	11 + 5	–
	Nombre d'arbres solaires implantés	1	1	1	10
	Nombre de bornes électriques + points de recharge	0	2	15 + 2	
	Nombre d'agents bénéficiaire du forfait mobilité	0	0	–	500
	Nombre de jours télétravaillés	18 516	3435 du 1er mars au 9 novembre 2022 (pour 200 agents)	Données disponibles en janvier 2024	–
	Nombre d'agents ayant participé au Challenge de la mobilité	200	–	–	500
Achats	Nombre de marchés comprenant une clause environnementale	72 marchés en 2020	192 sur 213 au 03/11	3 <sup>e</sup> trimestre : 170/170 marchés	–
	%age des marchés comprenant une clause environnementale	36%	90% au 03/11	100%	100% en 2026
	Nombre d'heures d'insertion	22789 en 2020	47 027h au 01/09	3 <sup>e</sup> trimestre : 47 442h sur un objectif annuel de 50 000h	80 000 en 2026
	%age des marchés comprenant une clause d'insertion			3 <sup>e</sup> trimestre : 40 %	
Formation Climat	Nombre d'agents formés au Changement Climatique	60 en 2021	235 en 2022	1000 en 2023	5000 en 2027
<b>CONVERSION DES POLITIQUES PUBLIQUES</b>					
Biodiversité	Nombre d'individus produits	40 000 en 2020	150 000 en 2022	En cours d'évaluation	–
	Nombre d'individus plantés	38 600 en 2020	100 000 en 2022	212 212 (prévisionnel)	1 million en 2027
	Surfaces traitées contre les EEE	614 ha en 2020	600 ha en 2022	610 ha	700 ha /an
	Nombre de personnes sensibilisées (Fête et Rendez-vous Natures)	2 000	≈10 000	≈10 000	–
Eau	Surfaces agricoles irriguées	16 000 ha en 2020	16 100 ha en 2022	15800 ha en 2022	17 600 en 2027
	Nombre exploitations raccordées	5150 en 2021	5100 en 2022	-	–
Agriculture	Couverture locale du marché en produits frais	72%	pas de données plus récentes	40% en 2022	80% de fruits et légumes frais en 2030 95 % de viande fraîche en 2030
	Couverture locale du marché global (frais, transformé, congelé)	42%	pas de données plus récentes	40% en 2022	–
	Surface agricole sanctuarisée par un PAEN	0	1 (Petite-Ile) : 1000 ha	1 (Petite-Ile) : 1000 ha	création de 5 PAEN



	Surfaces agricoles en friche remises en culture	210 ha en 2021	301 ha en 2021 (données actualisées)	200 ha en 2022	2000 ha
	Surface agricole	42 000 ha	38 770 ha (données RGA 2020)		Maintien des 42 000 ha
	% de produits péi dans les assiettes des collégiens	40% en 2020	60% en valeur financière et 63% en volume (donnée 2021)		
	Nombre d'Ampéi créées	20 en 2020	24	-	
	Volume de denrées gaspillées dans les collèges	-	670 tonnes/an (estimation)		-20%
	Surface agricole bio	1914 ha en 2020	2097 ha en 2021	2202 en 2022	3000 ha en 2030
	Part de la surface cultivée en bio	3,5 % en 2020	5% en 2021	6% en 2022	-
	nombre d'exploitations bio	345 en 2020	488 en 2021	506 en 2022	750 exploitations en 2030
Routes Départementales	Nombre de radiers submersibles supprimés	60 r supprimés depuis 2007 + 7 en 2021	9 en 2022	7 en 2023	156 à terme
	Nb kms de pistes cyclables sur les RD	27 km			-
Insertion	Nombre de projets d'économie circulaire accompagnés	14 labellisés en 2021	-	50 en 2023 (ACI)	20 projets / an
	Nombre de projets lauréats au Challenge des créateurs	7 par an	0 (pas de challenge cette année)	0 (pas de challenge cette année)	7 par an
<b>SOLIDARITE ECOLOGIQUE</b>					
Ecologie économie	Nombre d'ateliers publics vulnérables	0	0	> 4 - Salon des séniors - Salon lokal - 3 Forums territorialisés	4 par an
	Nombre d'ateliers grand public	1-Salon de l'écologie	3-Salon de l'écologie;Ambition Planète; Festival TES	> 3 - Salon de l'écologie - 3 Forums territorialisés - Salon des séniors - Salon lokal	3 par an
Sensibilisation à l'environnement dans les collèges	Nombre de collèges participant au Challenge energie	15 collèges par an	5 établissements ont été récompensés en octobre 2022 et tous poursuivent le challenge CUBE. S sur une durée de 4 années		15 collèges par an
	Nombre de collèges participant au Challenge No Gaspi	15 collèges par an	15 collèges par an	Evolution du dispositif cette année	15 collèges par an
	Nombre d'établissements sollicitant la dotation biodiversité	25	-	21	-
Partenariats	Convention avec les communes	24 (PST2)	24 (PST2)	24 (PST2)	24 communes (PST2)
	Convention avec les intercommunalités	2 (TCO + CINOR)	3 (TCO + CINOR + CASUD)	pas de données plus récentes	5
	Nombre d'actions de coopération	à préciser	à préciser	pas de données plus récentes	2 en 2021

## LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Prendre conscience de l'enjeu du changement climatique sur le territoire réunionnais, en cohérence avec les engagements nationaux et locaux, passe par la connaissance de l'empreinte carbone du territoire et la collectivité départementale, de la compréhension du phénomène physique et de l'impact de la hausse des températures sur le territoire.

Pour 2050, la France s'est fixée l'objectif d'atteindre la neutralité carbone, c'est-à-dire qu'elle vise zéro émission nette en 2050. Cet objectif formalisé dans la **Stratégie nationale bas carbone** implique de réduire au maximum et en priorité les émissions sur les deux postes émetteurs que sont les transports et les bâtiments, et rehausser les puits de carbone (sols, forêts) pour absorber les émissions résiduelles.

### Les Emissions de gaz à effet de serre du territoire réunionnais et de la Collectivité Départementale

L'Inventaire régional des émissions de gaz à effet de serre pour l'île de la Réunion 2019 réalisé par l'Observatoire énergie réunion (Edition 2021) nous indique que les émissions sont en hausse de 23 % en 2019 par rapport à 2004, première année de réalisation de l'inventaire à La Réunion (figure 1). La grande majorité des gaz à effet de serre émis, proviennent de la consommation d'énergies fossiles (+ 60% entre 2000 et 2019, selon l'Insee) : les transports et secteurs tertiaires/résidentiel sont les principaux émetteurs

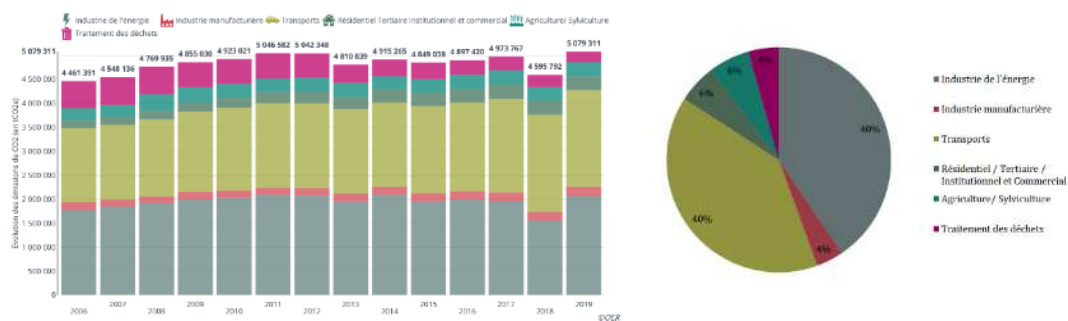


Figure 1 : (à gauche) Evolution des Gaz à effet de Serre à La Réunion (hors UTFC) et (à droite) Emission 2019 de Gaz à Effet de serre à la Réunion par secteur (source : OER)

Les émissions de Gaz à Effet de la Collectivité ont été évaluées en 2022 **compte tenu du patrimoine et des compétences du Département en 2019**. Elles ont été évaluées à **79 600 t CO2e pour 5 300 agents**. La consommation énergétique, les intrants et les déplacements sont les postes les plus émetteurs. (figure 2)

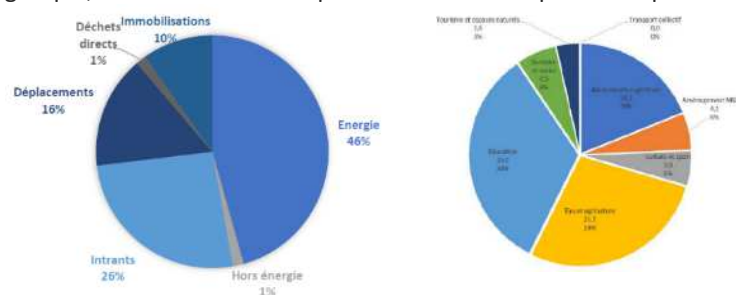


Figure 2 : Résultats du Bilan Carbone de la collectivité départementale réalisé en 2022 (sur données 2019) par poste (à gauche) par compétence (à droite)

Energie = Electricité, Carburant ; Intrants = Achats et investissements ; Déplacements = Domicile-travail des employés, professionnels, des visiteurs ; Déchets directs = produits par les activités de la collectivité ; Immobilisations = Bâtiment, Matériel informatique, Hors énergie = Les données issues des climatiseurs, pour la prise en compte des fluides frigorigènes

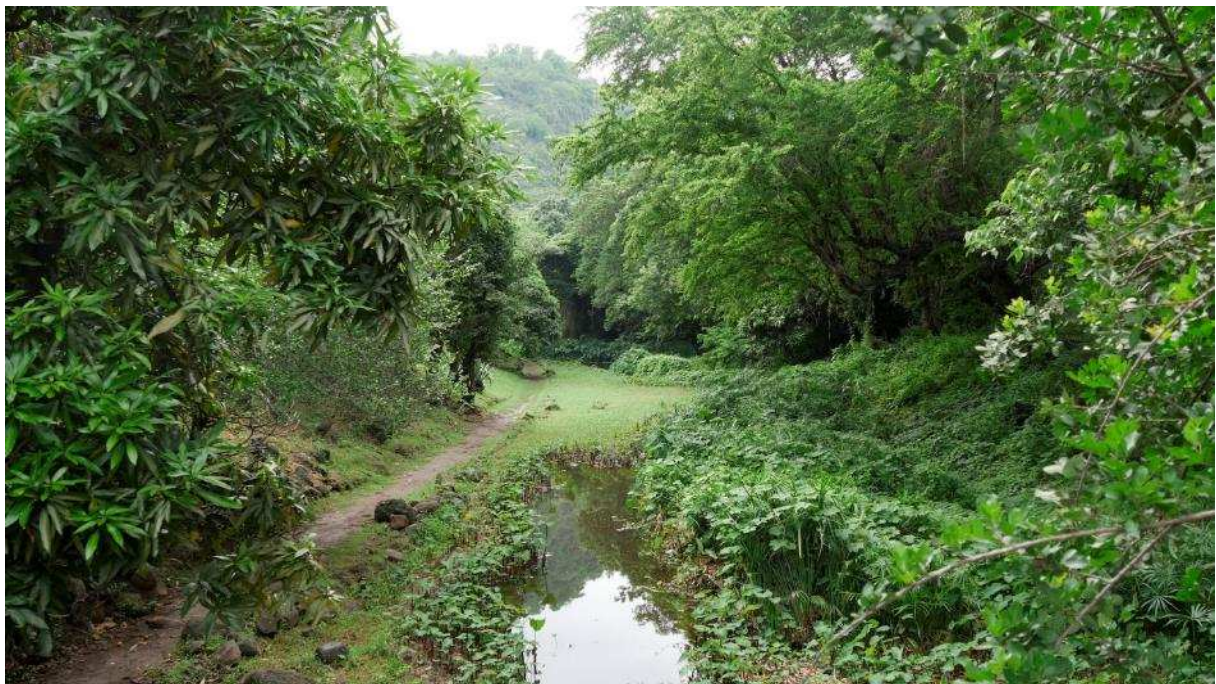
## Les vulnérabilités de notre territoire face au changement climatique

Depuis 1970, la température moyenne à La Réunion a augmenté d'environ +0,9°C, avec une accélération à partir du début des années 2000. Les projections climatiques montrent que le réchauffement annuel des températures va se poursuivre inéluctablement jusqu'aux années 2050 au moins. Cette hausse des températures devrait s'accompagner :

- ✓ d'une baisse des précipitations en hiver austral : les saisons sèches deviendront plus sèches et plus longues, avec des sécheresses plus sévères impactant l'agriculture, voire l'alimentation en eau des populations,
- ✓ d'une intensification des cyclones, moins nombreux mais affectant davantage la zone Sud de l'Océan Indien, où se situe La Réunion.
- ✓ d'une augmentation du niveau de la mer attendu en 2100 selon Météo-France, entre 30 cm et 1 mètre par rapport à l'ère préindustrielle (fin du XIXe siècle),
- ✓ d'une perte de la biodiversité en favorisant l'installation d'espèces exotiques envahissantes et les attaques d'espèces invasives sur les arbres comme le Psylle (dont l'impact sur le tamarin des hauts est renforcé par un retard de la saison des pluies).

Pour limiter son impact sur le climat, La Réunion s'est lancée dans la transformation de son mix électrique. La Programmation Pluriannuelle de l'Energie de La Réunion adoptée le 20 avril 2022, fixe pour 2023 l'objectif d'une production d'électricité à 100 % d'origine renouvelable (alimentation des centrales thermiques par de la biomasse (pellets de bois importés), en remplacement du pétrole.

Il est par ailleurs à souligner le rôle majeur des forêts primaires de l'île dans le cycle de l'eau en tant qu'« amortisseur » en favorisant l'écoulement de l'eau dans les nappes phréatiques et régulant la restitution de l'eau dans les rivières.



# Les principaux leviers d'actions

- Plan de Transition Ecologique et Solidaire – Mars 2021
- Plan NégaWatt – Novembre 2019
- Plan interne de mobilité durable et forfait de mobilité durable
- Bilan Carbone de la collectivité - 2019
- Projet GIROFLEE
- Programme PALETUVIER
- Challenge Départemental de Sensibilisation aux Économies d'Énergie dans les collèges
- Sensibilisation aux causes et conséquences du changement climatique (Fresque du Climat)
- Participation du Département à la Gouvernance Energies
- Accord cadre de partenariat entre le Département et EDF 2020-2023
- Rationalisation et verdissement du Parc automobile
- Production d'énergie électrique depuis les infrastructures départementale

Objectifs de Développement Durable Internationaux correspondants



Il est présenté ci-après les actions les plus représentatives menées en 2023

## Chiffres Clés 2023

36 centrales photovoltaïques sur les toitures des collèges produisant 9.8 GWh/an

50 % de la consommation électrique du patrimoine bâti compensés par une production photovoltaïque

1,5 MWh/an produits à partir des infrastructures hydrauliques

Baisse de 22% de la consommation électrique sur le patrimoine bâti depuis 2015

Baisse de 5,5 % des consommations électrique en 2022 par rapport à 2021

## Produire de l'énergie à partir du patrimoine bâti et des infrastructures départementales

Le plan **NEGAWATT lancé en 2019** engage la collectivité dans un effort de transition énergétique avec l'ambition de faire du Département une collectivité à énergie électrique positive à horizon 2024. Ce plan comprend 3 volets : sobriété, efficacité et production d'énergie.

En 2023, de nouvelles installations tant photovoltaïques qu'hydroélectriques ont permis d'accroître la production d'énergie renouvelable. Les nouvelles toitures des collèges ont été mise à disposition des solaristes pour produire de l'énergie photovoltaïque. **36 installations permettent à ce jour de produire près de 10 GWh/an soit la moitié de la consommation électrique du patrimoine bâti (18,8 Gwh).**

Cette année encore, dans le cadre de la stratégie de valorisation énergétique des infrastructures hydrauliques départementales, **4 nouvelles microcentrales sont en cours de réalisation.** Elles permettront de produire dès la fin de l'année **3.7 GWh/an** d'électricité. On peut souligner le projet d'envergure visant en la construction d'une **microcentrale hydroélectrique en bordure de la Rivière des Galets**, sur la commune de Saint Paul. Là où sont rejetées les eaux excédentaires transportées depuis le réservoir de Mon Repos (Bois-de-Nèfles), une turbine d'une puissance de 500 kW permettra, à l'horizon mai 2024, de produire 2,7 GWh par an. C'est l'équivalent de la consommation annuelle de 1 000 foyers.

Le Département a ainsi pour objectif à terme de produire **50 GWh/an d'électricité à partir d'énergie renouvelable.**



Figure 3 : Photo de la Direction des Routes du Département

### Expérimentation d'un Périmètre Irrigué sans énergie

Suite à une phase de test, une pompe fonctionnant sans électricité est en cours d'expérimentation pour l'irrigation d'une zone de 18 ha située sur le périmètre hydro-agricole de Grand Fond (Commune de St Paul)

Le principe est d'utiliser la pression résiduelle disponible à l'entrée de la pompe pour refouler l'eau à une pression 4 fois supérieure à la pression d'entrée.

# Structurer une filière de production bois-énergie à partir de la ressource forestière locale

Le Département de La Réunion, en partenariat avec le CIRAD, l'ONF, Albioma, l'inRAE et Fibois a été sélectionné cette année par France 2030 dans le cadre du Plan Innovation Outre-Mer pour porter un projet sur la **Gestion Innovante des Ressources Forestières pour une Energie Durable (GIROFLEE)**.

Ce projet, d'une durée de 5 ans a pour ambition de structurer une filière de production bois-énergie endogène et renouvelable à partir de la ressource forestière conformément aux orientations stratégiques du **Schéma Régional Biomasses et du Programme Régional de la Forêt et du Bois**.

Il a pour objectif de répondre aux enjeux suivants :

- ✓ Assurer la transition énergétique de l'île, en fournissant aux centrales électriques et aux industriels, un combustible local et renouvelable, sans conflit d'usages avec les filières existantes. **Cette biomasse locale viendra en substitution d'importations de pellets importés**
- ✓ Valoriser le potentiel économique des forêts réunionnaises
- ✓ Préserver la biodiversité dans un contexte où les milieux sont soumis à de nombreuses menaces (invasions végétales, incendies).



Figure 4 : Le 7 juin, le Département et l'ONF ont signé la nouvelle convention de partenariat 2023 - 2027 qui a pour vocation le maintien et le renforcement de la dynamique partenariale autour de la gestion durable des forêts publiques

## Diminuer les consommations énergétiques – Programme PALETUVIER

Le décret **Eco Energie tertiaire** du 21 Septembre 2021 (Arrêté du 10 Avril 2020 relatif aux obligations de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire) précise les nouvelles obligations faites aux bâtiments tertiaires en matière de réduction des consommations d'énergie. Il exige une réduction de la consommation énergétique des bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de **40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050**.

Cette obligation réglementaire engage les acteurs du tertiaire vers **la sobriété énergétique. Environ 130 sites départementaux sont concernés.**

En 2021, le Département a été Lauréat du programme **ACTEE CEE PALETUVIER**. Cet appel à projet permet de massifier les opérations d'amélioration énergétique des bâtiments publics, afin de transformer notre patrimoine bâti et s'inscrire durablement vers une collectivité bas carbone.

**L'objectif opérationnel** inscrit est d'engager au minimum 50% des sites dans des travaux d'économies d'énergie notamment sur le principal poste de consommation, à savoir la climatisation.

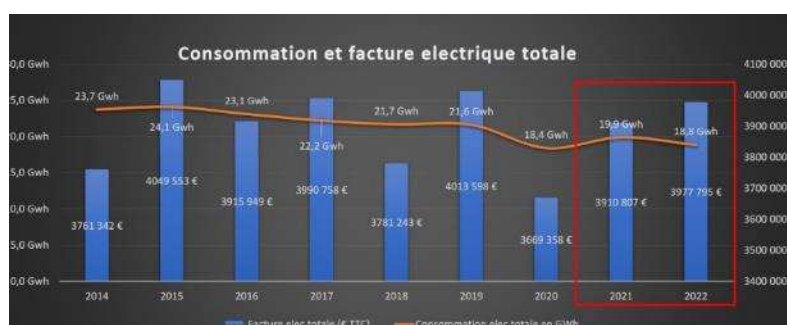


Figure 5 : Evolution des consommations électriques avec baisses de la consommation électrique de 5,53% en 2022 par rapport à 2021 et Baisse de la consommation de 22% en 2022 par rapport à 2015

### Economie d'énergie sur les équipements

Le Département remplace progressivement les climatiseurs monoblocs énergivores par des climatiseurs « invertis » à régulation de puissance. Sur 12 sites administratifs, cette opération a permis plus de 50 % d'économie d'énergie. Il a également remplacé les points lumineux énergivore par la mise en place d'ampoules LED. Un relamping intégral des collèges a été réalisé (50 000 lampes LED)

## Améliorer la gestion du Parc Automobile et inciter les agents à une mobilité active

En réponse aux objectifs visés dans le cadre de son Plan de Transition Ecologique et Solidaire (au moins 10 % des agents engagés dans une évolution de leur mobilité d'ici 2023), du **plan de mobilité durable adopté par la collectivité en 2022** et au regard des résultats de son Bilan Carbone, le Département s'est engagé :

- ✓ d'une part à réduire les émissions de gaz à effet de serre lié à ses véhicules par une rationalisation et un verdissement de son parc automobile,

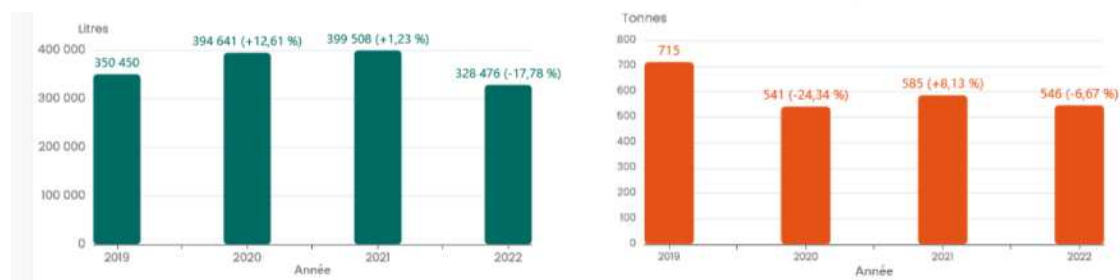


Figure 6 : Evolution des volumes de carburants consommés par le Parc auto (à gauche) et des émissions de CO2 (à droite) depuis 2019

- ✓ d'autre part à améliorer les conditions de déplacement quotidien des agents entre leur domicile et leur lieu de travail et plus globalement de changer les pratiques individuelles et collectives par l'adoption de nouvelles mobilités.

Depuis fin 2020, la flotte s'est enrichie de 27 véhicules électriques ainsi que de 46 véhicules hybrides/hybrides rechargeables dont l'usage se répand de plus en plus chaque jour. Dans le même temps 11 vélos à assistance électrique et 5 scooters électriques ont été déployés offrant des solutions en faveur d'une mobilité nouvelle.

PERSPECTIVES : en 2024 un schéma directeur vélo sera réalisé afin d'adapter les routes départementales à la pratique du Vélo lorsque cela est possible

### Autoconsommation photovoltaïque

La transformation du Parc auto s'accompagne de l'équipement de sites en IRVE (Infrastructures de recharges de véhicules électriques). Sur les 9 sites pilotes ciblés, 5 sites ont pu à ce jour être équipés.



# Lutter contre la précarité énergétique via les travailleurs sociaux

**La Gouvernance Énergies** est un plan d'actions sur l'énergie et le climat réunissant tous les acteurs du domaine énergétique ayant pour objectif de répondre aux orientations du Schéma Régional Air Energie (SRCAE), et, des conclusions du débat de la transition énergétique. Il s'agit d'une gouvernance collaborative avec une vision cohérente et partagée de la stratégie à mettre en œuvre en matière de politique énergétique. La SPL Énergies Réunion a un rôle de coordinateur technique.

Le Département est membre de son Comité Stratégique et trouve également sa place dans les différents comités composant cette gouvernance. Il est notamment co-pilote, avec la Région, du **Comité de lutte contre la précarité énergétique**.

L'un des dispositifs phare que ce dernier a mis en place est le **Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME)**, porté par la Région et mis en œuvre par SPL Horizon Réunion. **Le Département, peut être un alerteur important grâce à ses travailleurs sociaux, qui peuvent orienter vers ce dispositif des ménages en difficultés, nécessitant un diagnostic de leur consommation d'énergie et des solutions pour la réduire.** Ce partenariat entre nos services et ceux de la SPL Horizon Réunion sera renforcé afin que le plus grand nombre de réunionnais puisse bénéficier de ce dispositif.



*Figure 7 : Forum des solidarités organisé en février. Ce rendez-vous des solidarités avait pour objectif d'informer et d'échanger sur les leviers et outils visant à accompagner les familles en difficulté dans le paiement de leur facture d'énergie et les aider à maîtriser leur consommation.*

## PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX & DES RESSOURCES

La Réunion fait partie de l'ensemble « Madagascar et îles de l'océan Indien », un des **36 hauts lieux ou hotspots de la biodiversité** reconnus mondialement [Conservation International, 2020]. Le Réunion est par ailleurs inscrite depuis 2010 au Patrimoine mondial par l'**UNESCO** pour ses paysages spectaculaires, mais aussi pour sa biodiversité unique et originale. Le patrimoine naturel de l'île est cependant très fragile et a déjà connu une forte dégradation, avec une perte de plus de 70 % de la végétation indigène antérieure à l'arrivée de l'homme.

Actuellement, **un quart des espèces indigènes présentes est menacé de disparition**. En réaction, le nombre d'espèces protégées réglementairement a fortement augmenté ces dernières années, tout comme la part des espaces naturels protégés. Pour préserver la biodiversité de l'île, des milieux naturels en bon état de conservation sont indispensables. La lutte contre l'implantation et la dissémination d'espèces invasives passe par une détection précoce, en combattant leur expansion ou en les éradiquant. Les milieux subissent aussi la pression des activités humaines. En particulier, l'état des masses d'eau superficielles et littorales se dégrade avec des ruptures importantes de continuité écologique de cours d'eau. Les récifs coralliens ne sont pas en bon état et leur situation se détériore depuis les années 1970.

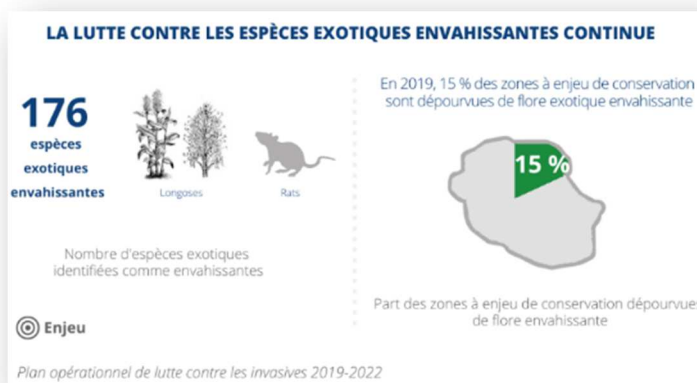


Figure 8 : Analyses INSEE Réunion (<https://www.insee.fr/fr/statistiques>)

Le Département met donc en œuvre en lien avec les acteurs impliqués, une palette d'outils pour mener une politique offensive afin de protéger nos forêts notamment des travaux de lutte et de restauration des milieux naturels envahis, et la mise en place de démarche préventive à la prolifération de nouveaux foyers d'invasion biologique.

Enfin, afin de préserver notre cadre de vie, le Département a par ailleurs initié un programme de reboisement ambitieux qui aboutira d'ici 2027 à la plantation d'un million d'arbres d'espèces indigènes et endémiques sur toute La Réunion, qui bénéficie du soutien de l'Etat à travers le Fonds vert.



## Principaux leviers d'actions

- Politique de protection et de valorisation des espaces naturels sensibles
- Pilotage et mise en œuvre d'un programme de travaux annuels visant à préserver et à restaurer les milieux forestiers et naturels, principalement pour lutter contre les espèces invasives et assurer la conservation de la biodiversité de l'île et, également pour protéger les sols, les ressources en eau et les paysages
- Soutien du Département aux programmes de défense de la forêt contre le risque incendie
- Participation du Département au déploiement de dispositifs dits de biosécurité, permettant de contenir, voire réduire, la prolifération des espèces invasives
- Pilotage d'une brigade d'intervention rapide, chargée de lutter contre les nouvelles stations d'espèces invasives
- Organisation de manifestations : Rendez-Vous NatureS (octobre), et la Fête de la Nature (mai) et la participation à des manifestations telles que les journées internationales de la Forêt, de la Biodiversité, des zones humides...
- Animation de la dotation biodiversité à destination des écoliers et collégiens : visite d'ENS, création d'arboretum, installation de ruchers
- Pilotage du Plan un million d'arbres : programme de reboisement de l'île, visant à enrayer la perte de biodiversité, à soutenir le développement du territoire et à anticiper les effets attendus du réchauffement climatique
- Réalisation par le Département d'une étude macro-économique de la filière bois
- Action de Valorisation du potentiel agroécologique et agroforestier des E.N.S
- Mise en place d'une gestion dynamique des ressources en eau visant à préserver le bon état des masses d'eau
- Programme d'actions 2016-2025 spécifiques destinées à améliorer la continuité écologique des cours d'eau (amélioration / mise en place de passes à poissons
- Présidence du Comité de l'eau et de la Biodiversité
- Développement d'une politique partagée et solidaire de l'eau et de l'assainissement notamment aux côtés de l'Office de l'eau Réunion

ODD Internationaux correspondants



Il est présenté ci-après les actions les plus représentatives menées en 2023

### Chiffres Clés 2023

100 000 ha de milieux naturels protégés et gérés

212 212 arbres endémiques indigènes plantés

3 pépinières départementales créées et une Banque de semences créée

≈ 3.5 M de graines récoltées dont 1.8 M stockées à la banque de semences départementale

48 partenariats (hors gestionnaires ENS) pour le Plan 1 Millions d'arbres

610 ha traités en travaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

360 aires de pique-nique aménagés

## Préserver et valoriser les milieux naturels et la biodiversité

Dans le cadre de sa politique de préservation et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.), le Département investit, chaque année, aux côtés de ses partenaires et gestionnaires des ENS et de l'Europe pour leur permettre de mettre en œuvre des **programmes d'actions en faveur de la préservation de la Biodiversité réunionnaise**.

Les programmes d'actions mis en œuvre cette année s'inscrivent d'une part dans la continuité des actions entreprises les années précédentes et d'autre part dans la stratégie retenue pour la préservation et la valorisation des E.N.S., à savoir notamment :

- ✓ **les travaux de restauration écologique et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes,**
- ✓ **l'entretien et la surveillance des sites,**
- ✓ **l'accueil du public au travers d'actions d'animations, de découverte et de sensibilisation,**
- ✓ **le développement d'activités touristiques ou agricoles, chaque fois que cela est possible dans des conditions compatibles avec la sensibilité des milieux,**
- ✓ **la mise en œuvre de cultures et de plantations dans le cadre du Plan «Un Million d'Arbres».**

L'ambition poursuivie cette année sera d'inscrire ces travaux dans la stratégie départementale de priorisation spatiale des actions de lutte contre les espèces invasives, en cohérence avec la **Programme Opérationnel de Lutte contre les Espèces Invasives à la Réunion (POLI)**. Cette stratégie, initiée en 2017 sous l'impulsion du Département, a abouti à la cartographie des enjeux de conservation et des zones prioritaires d'intervention. Les premières opérations liées à cette stratégie ont été mises en œuvre en 2019 sur les forêts départementales. Il est prévu d'élargir le champ d'intervention afin que les gestionnaires associatifs d'E.N.S. participent pleinement à la conservation à long terme des milieux naturels de La Réunion inscrits en grande partie au Patrimoine Mondial de l'Unesco

Les programmes proposés concourent par ailleurs à l'épanouissement humain, au travers notamment d'actions d'éducation et de sensibilisation à destination des publics les plus fragiles (notamment les personnes porteuses de handicap) et au développement durable du territoire, notamment par la mise en œuvre de projets de valorisation des produits de la biodiversité (plantes aromatiques et médicinales, miel...) et de développement d'activités écotouristiques ou agricoles, dans des conditions compatibles avec la sensibilité des milieux



### ENS

Un espace naturel sensible est un milieu naturel remarquable menacé ou vulnérable présentant un intérêt réel qu'il soit paysager, floristique ou faunistique.

Compétent au titre de la loi pour mener une politique de protection et de valorisation de ces espaces naturels, **le Département met en œuvre depuis 1991 une politique de préservation et de la valorisation de ces milieux**

# Favoriser la Biodiversité par le reboisement

Le Département a engagé en 2020 un **programme ambitieux de reboisement de l'île qui vise en la plantation d'un million d'arbres indigènes et endémiques sur le territoire départemental d'ici à 2027.**

Ce programme conçu comme un projet de territoire qui répond aux 3 enjeux suivants :

- ✓ Ecologique : restauration de la biodiversité et des milieux naturels, reconstitution de puits de carbone pour limiter l'impact de notre empreinte écologique et atténuer les effets du changement climatique
- ✓ Economique : avec le développement de nouvelles filières autour de la biodiversité, créatrice d'emplois
- ✓ Social : pour améliorer le cadre de vie des Réunionnais en créant, au cœur des zones urbaines des micro-forêts urbaines (opération Bwa de Kartié).

Depuis le début du projet, la phase de préparation et d'amorçage a permis :

- ✓ La création de 3 pépinières départementales pour une production à terme de 200 000 plants par an
- ✓ Le soutien à la filière économique de producteurs de plantes endémiques et indigènes
- ✓ La création d'un réseau de pépinières associatives et communales
- ✓ La création d'une banque de Semences Départementale, chargée d'organiser la récolte et la distribution de semences tracées
- ✓ La signature d'un contrat de prestation intégré avec la SPL EDDEN pour l'exploitation des pépinières départementales de St-Pierre et St-Paul

La mise en œuvre de ce plan fédère et mobilise un grand nombre, d'acteurs, publics, privés, de la biodiversité et de nombreux partenariats ont été conclus avec des communes, associations, acteurs privés, structures médico-sociales...**50 conventions ont été passées depuis le début du projet.**

**En 2023, le déploiement des mises en culture et des plantations s'est poursuivi. Plus de 450 000 arbres ont été mis en culture.** En 2024, les efforts se concentreront sur l'accompagnement des partenaires pour la mise en œuvre de leurs conventions afin de produire et planter 400 000 arbres ainsi que sur la production au sein même des pépinières départementales de 200 000 plants. Une 4ème pépinière départementale est par ailleurs en projet sur la commune de Bras Panon.



# Contribuer à la création de l'Agence Réunionnaise de la Biodiversité

La loi du 9 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité prévoit que l'Office Français de la Biodiversité puisse créer des organismes de coopération entre ses services et ceux des Régions : **les Agences Régionales de la Biodiversité (ARB)**, auxquels peuvent s'associer les Départements.

Le législateur a souhaité en effet mettre ce nouvel outil à disposition des territoires pour mieux mobiliser et coordonner les forces vives et ainsi démultiplier les opérations concrètes de protection de la nature, dans un contexte inquiétant de disparition de la biodiversité. Les ARB peuvent ainsi, en réponse aux demandes exprimées par le territoire, porter une ou des missions prévues par les textes : gestion d'espaces protégés, assistance technique aux collectivités, information, éducation à l'environnement, soutien financier, connaissance.

Cette année, l'Agence Réunionnaise de la Biodiversité a été constituée à La Réunion sous la forme d'un **établissement public de coopération environnementale (EPCE)**. **La Région Réunion, l'Office français de la biodiversité, le Département de La Réunion et l'État constituent les membres fondateurs de cette ARB.** Elle se voit confier 7 missions :

- ✓ Mise en réseau et animation des acteurs, des politiques et des programmes
- ✓ Appui technique, conseil, expertise et ingénierie de projet
- ✓ Portail des financements disponibles et ingénierie financière / de montage
- ✓ Formation et au renforcement des compétences (à l'intention des professionnels et des élus)
- ✓ Sensibilisation, éducation et mobilisation citoyenne
- ✓ Observatoire de la biodiversité et de l'eau
- ✓ Coopération interrégionale.



L'année prochaine, il sera organisé, à l'occasion de la journée internationale de la forêt, les états généraux de la forêt.



# Accroître la mobilisation de l'eau de pluie dédiée à certains besoins chez les particuliers

Dans le cadre de la **planification écologique**, le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau dit **Plan « eau »** comprend 53 mesures visant à répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource. Ce plan a notamment pour objectif d'améliorer la réponse face aux crises de sécheresse avec un objectif au niveau national de **réduction de 10% des volumes d'eau prélevés à horizon 2030**.

A l'échelle de notre territoire insulaire et des effets du changement climatique sur la ressource en eau, **la réutilisation des eaux usées et la récupération d'eau de pluie** deviennent d'un intérêt tout particulier pour adapter nos pratiques et développer notre capacité de résilience.

Le Département a donc travaillé cette année en partenariat avec **l'Office de l'eau Réunion**, établissement public rattaché au Département, à la construction du cadre stratégique et des outils nécessaires, pour d'une part accentuer la modernisation des réseaux de distribution de l'eau (présentant des pertes de l'ordre de 40% en moyenne avec des disparités importantes selon les territoires), et d'autre part **accroître la mobilisation de l'eau de pluie. Un projet pilote en partenariat avec l'Office de l'eau Réunion et la CIVIS est en cours d'élaboration.**



Figure 9 : Extrait de la brochure "Eau de pluie, une ressource naturellement à notre Disposition" de l'Office de l'eau Réunion, 2établissement publi rattaché au Département

### Les récupérateurs d'eau de pluie

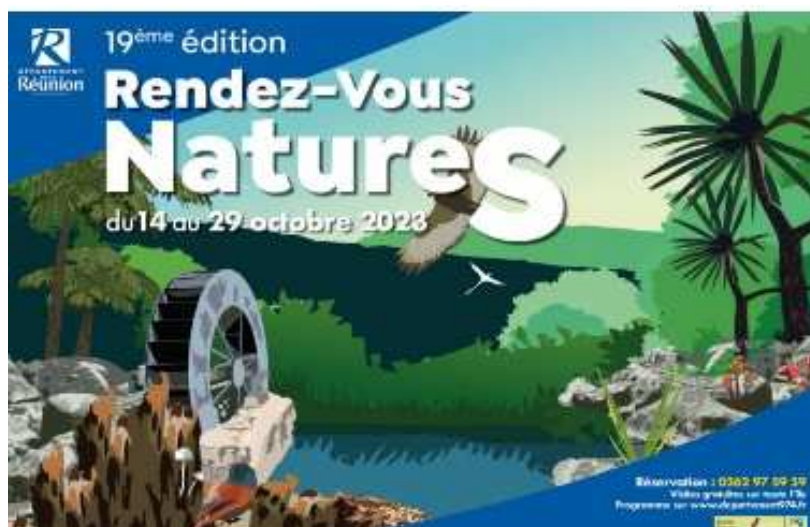
L'office de l'eau Réunion, Etablissement public rattaché au Département met à disposition des particuliers des outils pour aider au dimensionnement d'un système de récupérateur d'eau de pluie et des conseils pour s'équiper et réaliser les différents dispositifs à adapter selon la spécificité de son habitat, en fonction de la pente du terrain et de l'agencement de la toiture

## Promouvoir la biodiversité auprès du Grand Public

Partenaire de la manifestation nationale, le Département de La Réunion a organisé cette année la 17<sup>ème</sup> édition de la **Fête de La Nature** sur son territoire. Elle s'est déroulée pendant les vacances scolaires du 24 au 28 mai sous la thématique « Mettons à l'honneur la Nature ». L'objectif de ces visites de (re)découverte est multiple : sensibiliser le public aux enjeux de protection de la biodiversité et faire progresser les connaissances sur les espèces et les espaces naturels, le tout dans un esprit convivial et festif.



Le Département organise également tous les ans, et ce depuis 2005, les **Rendez-vous NatureS**. Avec cette manifestation, le public peut s'immerger dans les forêts, zones humides ou coulées volcaniques pour découvrir la richesse de la faune et de la flore endémiques et indigènes de La Réunion, la beauté des paysages remarquables. Avec pour thématiques cette année : les menaces qui pèsent sur la forêt, avec les bons gestes pour préserver la biodiversité, et les Plantes à parfum aromatiques et médicinales. !



Au cours de ces deux manifestations, le Département a pu proposer au public, avec l'aide de ses partenaires, **plus de 400 visites dans une cinquantaine de sites naturels**.



# Plan Opérationnel de Lutte contre les espèces invasives (POLI)

Au regard de sa compétence règlementaire en faveur de la protection et de la valorisation des Espaces Naturels Sensibles et de son rôle de premier plan dans la mise en œuvre des actions de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), le Département de La Réunion a été identifié pour porter **le Plan de communication validé dans le cadre du Plan Opérationnel de Lutte contre les espèces Invasives (POLI)**.

En effet, sensibiliser le public est un enjeu majeur pour réussir à faire évoluer les comportements et obtenir l'implication concrète de chacun dans la prévention et la maîtrise des espèces invasives à La Réunion. **Le grand public sera ainsi sensibilisé dès 2024 sur la lutte contre les EEE et la conservation du patrimoine naturel de La Réunion par le biais d'une communication de masse** qui est un facteur essentiel à l'atteinte des objectifs de conservation du patrimoine naturel unique de La Réunion.

Pour mettre en œuvre le plan de communication sur la lutte contre les Espèces Invasives à La Réunion, l'Etat apporte une aide financière au Département



Figure 10 : Tulipier du gabon (*Spathodea campanulata*) Espèce Exotique Envahissante à La Réunion

## LE POLI, C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un plan d'action collectif pour 4 ans pour lutter efficacement contre les espèces invasives et potentiellement invasives à La Réunion, en application de la stratégie réunionnaise de la biodiversité. Il permet un recueil de l'action de chacun priorisé et mis en cohérence dans un objectif commun. C'est aussi toute l'animation pour sa mise en œuvre, au quotidien en particulier des actions de terrains mobilisant une main d'œuvre importante. Le POLI comprend 52 actions. Le POLI rassemble toutes les structures engagées dans la lutte contre les espèces invasives, depuis les années 80, et rassemblées au sein du GEIR (groupe espèces invasives de La Réunion) : collectivités, services de l'état, établissements publics, associations, entreprises, universités...Elles sont chargées d'animer la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions du POLI.

# COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS

Un développement humainement et socialement durable peut être défini comme la recherche d'un développement qui garantisse aux générations présentes et futures le maintien ou l'amélioration des capacités de bien-être pour tous, à travers la recherche de l'équité entre les générations. Cette finalité est ainsi complémentaire avec celle visant l'épanouissement humain (Chapitre 4).

La persistance de la pauvreté, la montée des exclusions sociales, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, l'augmentation des tensions sociales dans le monde démontrent bien que **la croissance n'implique pas toujours un progrès social**.

**En 2020, 36 % des Réunionnais vivaient sous le seuil métropolitain de pauvreté** (contre 46 % en 2007). Ce taux de pauvreté malgré un fort recul depuis 2007 (46%) est encore très éloigné de la cible de **20 % en deçà de laquelle il faudrait passer en 2030, en cohérence avec l'objectif inscrit au niveau international dans l'Agenda 2030 de réduire de moitié le taux de pauvreté**.

Il est ainsi nécessaire de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, entre territoires urbains et ruraux, et de s'assurer d'un juste partage des richesses.

Le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, assure des compétences obligatoires en matière de Solidarités. Directement concerné par le pilier insertion sociale et professionnelle, il met en œuvre des **politiques publiques d'actions sociales et médico-sociales qui répondent aux objectifs de développement durable**.

Le Département met ainsi en œuvre en priorité des actions de solidarité envers les personnes en situation de pauvreté, les familles, les jeunes et les seniors, les bénéficiaires du RSA, les aidants, public en situation de précarité, d'exclusion.

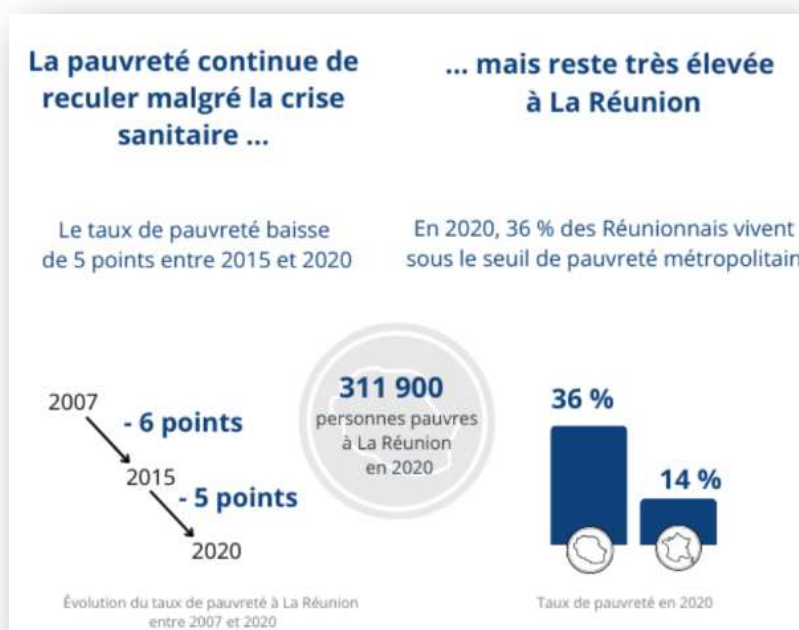


Figure 11 : Données relatives aux taux de pauvreté à La Réunion (Source : INSEE)

## Principaux leviers d'actions

- Plan Départemental de Relance Economique et Sociale (PDRES) 2021-2025 qui propose notamment un chèque d'accompagnement alimentaire (CAPAH)
- R+ pour permettre l'insertion par l'activité des Bénéficiaires du RSA
- Déploiement des Mesures d'Accompagnement Sociales Personnalisées (MASP)
- Schéma Directeur d'Organisation Sociale et Médico-sociale (SDOSM) 2020-2024 pour une responsabilisation des familles accompagnées en mettant l'accent sur la prévention et sur la santé
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la Pauvreté (Pacte Local des solidarités)
- Convention d'Appui à La Lutte contre la pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE)
- Etablissement d'un plan de résorption des établissements illégaux d'accueil des séniors
- Mise en œuvre du dispositif Pacte de Solidarité Territoriale 2eme génération
- Co-pilotage avec l'Etat du Plan Départemental d'action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
- Dispositifs d'aides pour l'amélioration de l'habitat
- Programme départemental d'insertion (PDI) et Pacte Territorial d'Insertion 2022-2024
- Mise en œuvre du Fond de Solidarité pour le Logement (FSL)
- Dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété de logements sociaux
- Plan Départemental de soutien aux acteurs locaux de l'aide alimentaire
- Programme PANJO (Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveau-nés et de leurs Jeunes parents) et déploiements des TISF au sein des PMI

Objectifs de Développement Durable Internationaux correspondants



Il est présenté ci-après les actions les plus représentatives menées en 2023

### Chiffres Clés 2022 / 2023

1 455 bénéficiaires du RSA de plus de 67 ans accompagnés vers le minimum vieillesse  
 57 855 prescriptions de CAPAH  
 42 864 mesures d'accompagnement sociales et professionnelles sur la 1ère année du PDI 2022-2024 et 9500 parcours R+  
 2017 personnes accueillies par les caravanes d'accès aux droits  
 Déploiement de 5 forums territorialisés de l'action sociale et de l'insertion

## Améliorer l'Accueil du Public et l'Accès aux droits

Le Département s'est engagé dans un plan de modernisation de l'accueil de proximité, inscrit à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. La caravane d'accès aux droits et à l'information, lancée en 2022, vise ainsi à lutter contre le non recours aux droits et offre des conditions équitables et respectueuses d'accueil des publics les plus éloignés des services départementaux.



Ce dispositif a été renforcé en 2023 afin de rendre les services de la collectivité encore plus accessibles. Ce dispositif comporte désormais **3 caravanes qui sillonnent les routes de l'île. Plus de 2000 personnes ont pu bénéficier d'un accueil grâce à ce dispositif cette année.**

La caravane permet :

- ✓ De renseigner et faciliter l'accès aux droits.
- ✓ D'orienter vers d'autres services d'action sociale ou services publics.
- ✓ D'aider à la complétude de dossiers (dossier de surendettement, demande d'aide à l'amélioration de l'habitat, déclaration trimestrielle de la CAF, ...).
- ✓ De proposer des actions de sensibilisation en direction des parents (maternage, conseils sanitaires, alimentaires...).
- ✓ D'informer sur la prévention liée à la santé, à la parentalité et notamment aux Violences Intra Familiales.

### Forums territorialisés

Le Département a organisé en 2022 et 2023 **5 Forums territorialisés de l'action sociale et de l'insertion**. Ce forum s'inscrit dans la démarche « d'aller vers » qui guide l'ensemble des actions du Conseil départemental, soucieux de rester au plus près des Réunionnais et de leur offrir des **services de proximité qui facilitent leurs démarches**. Ont pu être expliqué, l'ensemble des mesures mobilisables tout au long d'un parcours d'insertion professionnelle, de l'accompagnement social à la démarche d'insertion professionnelle à proprement parler et à la reprise d'activité, en passant par les dispositifs de formation, de soutien à l'entreprenariat ou à la mobilité. **Des acteurs de la transition écologique étaient également présents pour partager éco-gestes et savoir-faire.**



## Renforcer l'aide et l'accompagnement des plus fragiles

### Aider grâce à l'allocation de retour à l'emploi par l'activité (R +)

Le Département a initié en Septembre 2020 et généralisé en 2022 le dispositif expérimental « Allocation d'Insertion et de Retour à l'Emploi – R+ », en partenariat avec la CAF, Pôle Emploi Missions locales et l'ensemble des partenaires des politiques départementales d'insertion. Ce dispositif vise à lever l'un des freins essentiels au retour à l'activité pour les bénéficiaires du RSA à savoir la baisse conséquente voire la perte totale et rapide des allocations (RSA et AL) faisant suite à la reprise d'activité.

### Aide alimentaire

Le nombre de bénéficiaires recourant à l'aide alimentaire a connu une croissance de 67,6 % entre 2019 et 2022. Le nombre de colis distribués sur la même période a augmenté de 57 %, passant de 40 000 à 62 000. L'un des axes majeurs de la mandature consiste à **accentuer la politique de prévention et d'aide en direction de ces personnes en situation de grande fragilité**. En particulier, le contexte inflationniste et social de façon générale, exige une attention particulière quant à l'accès de ce public à une **alimentation suffisante, diversifiée et équilibrée**.

Depuis 2020, la Département a mis en place un **Chèque d'Accompagnement Personnalisé Alimentaire et Hygiène (CAPAH)**, permettant aux familles vivant dans la précarité d'effectuer prioritairement des achats de produits frais. **En 2023, on compte 57 855 prescriptions de CAPAH.**

La Collectivité a également conforté son action volontariste en apportant un soutien financier aux opérateurs œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire, sous différentes formes : distribution de colis alimentaires et/ou de repas, accès à l'alimentation et l'accompagnement budgétaire par le biais d'épiceries sociales.

En 2023, afin d'intensifier cet axe volontariste et au vu du contexte social actuel, la collectivité a lancé un appel à projet visant à compléter l'offre actuelle dans le domaine de l'aide alimentaire. Il s'agit, en effet, de proposer aux personnes les plus vulnérables des réponses affinées, voire innovantes **afin d'améliorer leur accès à une alimentation suffisante, équilibrée et variée**.

### Logements

#### Accès au logement

A la Réunion, un plan d'action local pour aider les plus vulnérables face aux difficultés (publics en grandes difficultés, sans abri ou mal logés) liées au logement est piloté et financé par l'Etat et le Département. Il permet un accompagnement et une prise en charge plus digne et efficace grâce à l'action coordonnée de milliers de professionnels et bénévoles pour faciliter l'accès à l'hébergement et au logement mais aussi de mieux accompagner vers la stabilité dans leur logement.

#### Amélioration de l'habitat

Cette année, ce sont 2 000 familles qui ont bénéficié du dispositif d'amélioration de l'habitat du Conseil Départemental.

## Soutenir les initiatives locales

### Solidarité territoriale

La solidarité est le cœur de métier du Département de la Réunion et l'ODD n°17 encourage le partenariat et la coopération pour atteindre l'ensemble des objectifs du Développement Durable.

Afin d'amplifier son action de proximité envers les territoires et travailler en étroite collaboration avec les communes et CCAS, le Département a initié en 2018 un dispositif d'accompagnement : **le Pacte de Solidarité Territorial** (PST 1 2018-2020). En 2021, le Département a reconduit ce projet sur la période 2021-2024 pour un montant de 107 M€ (PST2).

Cette enveloppe est répartie de la manière suivante du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024 :

- Un volet investissement « socle commun » : 75M€ sur la période de trois ans, **dont 20 % est réservé à des travaux/achats contribuant à la transition écologique et solidaire (actions de décarbonation et de verdissement).**
- Un volet investissement « projets structurants » : 17 M€ sur la période de trois ans, qui permettra de financer les projets d'ampleur portés par les territoires.
- Un volet fonctionnement « social » : 15M€ sur la période de trois ans.

En 2023, un budget de 3,5 M€ alloué aux communes a été consacré à des mesures de transitions écologiques : actions de végétalisation, de réduction des consommations d'énergie, d'achat de voitures et de vélos électriques, récupération des eaux de pluie, création de recyclerie informatique, rucher communal, acquisition de serres agricoles communales, relamping, achat de brasseurs d'air, voies cyclables, travaux de rénovation thermique, installation d'ombrières photovoltaïques sont autant de projet portés par les communes dans le cadre de ce PST2

### Budget d'Initiatives Citoyennes

Afin d'accompagner les initiatives et **dynamiques de la société civile dans la transition écologique** et susciter et faciliter le passage à l'action, le Département a lancé en 2022 son premier budget d'initiatives citoyennes. Il a permis, suite à un vote citoyen notamment, de sélectionner cette année **55 initiatives locales portées par des associations, collectifs, établissements scolaires.**



# Agir pour le bien vieillir et rompre l'isolement des seniors

## Feuille de Route « Grand Age »

Dans le cadre de son projet de mandature pour la période « 2021-2028 », le Département a placé la politique publique « Grand-Âge » dans ses priorités d'actions, afin de faire face à l'accélération significative actuelle et en projection du vieillissement de la population réunionnaise.

En effet, aujourd'hui, près d'un Réunionnais sur 5 est âgé de 60 ans ou plus. A l'horizon 2040, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus devrait augmenter de plus de 60% soit près de 100 000 personnes supplémentaires.

Fort de ce constat et pour répondre aux besoins des personnes âgées et de leurs aidants, le Département mène **une politique volontariste et le déploiement d'une politique « Grand-Age » en élaborant une stratégie portant sur le "Bien Vieillir à la Réunion"** afin d'apporter une réponse forte, collaborative et opérationnelle au défi du vieillissement de la population réunionnaise et d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées. L'objectif poursuivi est de rassembler les garanties pour « bien-vieillir », à domicile comme en établissement.

Cette politique « Grand Âge » a vocation à donner une impulsion et un cap pour coordonner et décliner les actions du Département en lien avec ses partenaires institutionnels et les acteurs de terrain.

### Actions Phares du Département

L'hébergement de la population âgée représente aujourd'hui un sujet d'importance pour la société réunionnaise eu égard le doublement du nombre de personnes âgées à l'horizon 2030. Pour répondre à cet enjeu, il est nécessaire de construire des modes d'habitat innovant, permettant de s'adapter au mieux aux habitudes de vie de nos seniors.

Cette année, le Département et la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) Réunion ont lancé **un appel à candidatures conjoint dans le cadre de « l'Initiative pour le Développement des Résidences Autonomie (IDRA) financée grâce aux crédits du Ségur de la Santé.**

En effet, l'IDRA vise à soutenir les opérations de création de nouvelles places en résidence autonomie (construction neuve, transformation, extension d'une résidence autonomie existante).

Par ailleurs, un dispositif d'aide à l'autonomie à domicile (APA) a été mis en place depuis de nombreuses années pour les personnes âgées aux revenus modestes afin qu'elles puissent accéder aux soins et acquérir une couverture maladie. Il concerne 24 000 bénéficiaires pour un budget de 8M€/an.



Figure 12 : Salon des Seniors Réunion, organisée par l'ADERR et soutenue par le Département avait pour but de mettre en relation les familles réunionnaises et les professionnels du bien-vieillir. Environ 25 000 personnes ont pu y participer. La Journée Départementale des Personnes Âgées (JDPA) a clôturé cette 6ème édition

## Coopérer avec les pays limitrophes et le département de Mayotte

L'engagement du Département en matière de coopération régionale s'inscrit dans le cadre de l'action extérieure des collectivités locales, fortement soutenue par l'État et l'Union européenne. L'ouverture sur l'extérieur constitue, pour La Réunion, un objectif majeur compte tenu des enjeux de développement durable, de solidarité internationale et de renforcement des échanges humains dans une aire géographique en pleine mutation.

La démarche privilégiée par la collectivité est de valoriser l'expertise technique de La Réunion tout en favorisant des perspectives de mobilité et d'insertion professionnelle pour nos jeunes. Les domaines d'intervention en matière de politique publique sont les suivants : **l'accès aux soins, la lutte contre la malnutrition, la sécurité alimentaire (qui implique la gestion de l'eau et le développement de l'agriculture), l'insertion et la mobilité des jeunes, la cohésion sociale** avec comme levier de médiation la culture et le sport. Le Département intervient principalement à **Madagascar, aux Comores, à Mayotte.**

Cette année, compte tenu de la **crise de l'eau sans précédent à Mayotte**, le Département a souhaité participer au dispositif de gestion de crise mis en place par l'Etat, sous la forme d'une enveloppe de 300 000 € destinée à l'acquisition et à l'acheminement d'environ **450 000 bouteilles d'eau de source pour les publics fragiles**. La SEM SAPHIR, opérateur unique de la collectivité pour la gestion de l'ensemble des périmètres irrigués départementaux sera sollicitée pour la mise à disposition des éventuels **matériels hydrauliques utiles aux opérations techniques**. Par ailleurs, un renforcement du partenariat avec la collectivité départementale de Mayotte au plan de **l'ingénierie sur les questions d'eau** devrait être mis en place prochainement.



Figure 13 : Formation de six femmes écoutantes de l'Observatoire des violences faites aux femmes de Ngazidja dans le cadre d'un projet de coopération

### Projet Egalité Hommes-Femmes entre le Département et le Gouvernorat de la Grande Comore

Les Comores occupent une place prépondérante dans la politique de coopération régionale du Département. Ainsi, depuis 2014, des conventions de coopération décentralisée ont été conclues avec les gouvernorats des trois îles (Grande Comore, Anjouan, Mohéli). Concernant plus précisément la convention signée avec le gouvernorat de Grande Comore, plusieurs axes de partenariat ont été identifiés, parmi lesquels la lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes ainsi que la promotion du sport féminin. Ces priorités s'inscrivent dans un contexte plus global d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Département, en lien avec le gouvernorat de Grande Comore et des associations réunionnaises, a répondu à cet appel à projets en proposant deux actions qui visent à lutter contre ces violences : ateliers de sensibilisation contre les violences faites aux femmes, formation des écoutantes de l'Observatoire des violences faites aux femmes en Grande Comore.



# Lutter contre les fractures numériques

L'avènement du numérique a marginalisé un bon nombre de personnes âgées, qui ont aujourd'hui bien du mal à s'approprier les outils numériques et les nouvelles technologies. Le constat est que les personnes les plus âgées sont les plus éloignées du numérique, mais de façon plus prononcée et précoce à La Réunion. La fracture s'accroît selon l'INSEE en 2019, seuls 48% des seniors de plus de 60 ans disposent d'internet à leur domicile. Le coût et le manque de compétence sont les principaux freins recensés.

Face à l'illectronisme et à la fracture numérique, nombreuses sont les personnes âgées qui sont dépassées face à des démarches administratives de plus en plus numérisées avec un sentiment d'exclusion. Dans le cadre de la convention d'appui à la stratégie pauvreté, le Département priorise la lutte contre l'illectronisme, l'illectronisme et l'innomérisme en faveur des personnes âgées en ayant recours à un appel à projet. Cette action vise l'inclusion numérique des seniors, en intégrant tant la dimension d'accès aux droits que celle du maintien du lien social, le budget alloué à cette action s'élève à 260 000 €.

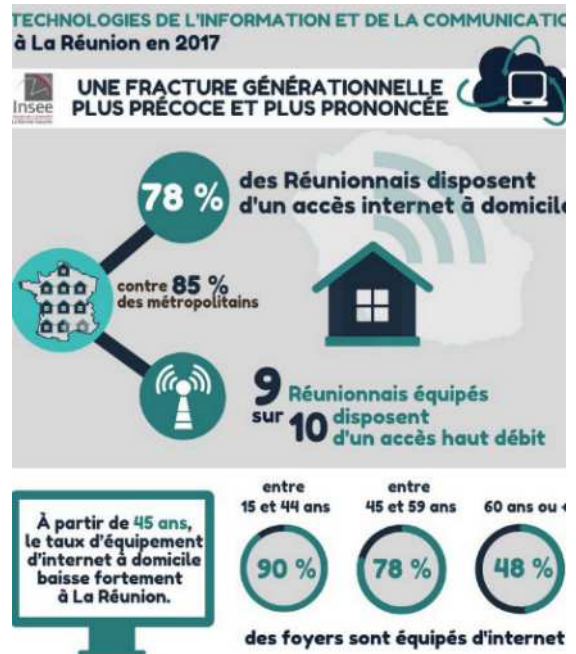


Figure 14 : Infographie réalisée par l'INSEE en 2017

**APPEL À PROJETS**  
ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ILLECTRONISME, L'INNUMÉRISME

La lutte contre l'illectronisme, l'illectronisme et l'innomérisme est une des priorités du Département. Face à la généralisation de la dématérialisation des services (France Connect, AMEL...), le Collectif lance un appel à projets en vue d'accompagner les personnes de plus de 60 ans et les seniors rencontrant des difficultés dans l'usage des outils numériques (ordinateurs, tablettes, smartphones...).

Qui est concerné ? Les porteurs de projets (associations, bureaux sociaux, CCAS, sociétés privées...) intervenant dans les domaines de l'accompagnement des personnes, de l'éducation et l'inclusion numériques.

Quelles sont les modalités de candidature ? Le candidat doit adresser, en une fois, 2 exemplaires complétés papier de son dossier de réponse, et un exemplaire en version numérique au format PDF (sur clé USB) au Conseil Départemental de La Réunion.

• par envoi postal en recommandé avec accusé de réception à :  
Département de La Réunion  
Direction de l'Autonomie  
2, rue de la Source  
97488 Saint-Denis Cedex

• ou par dépôt physique au :  
Service Gestion du Département  
2, rue de la Source  
97488 Saint-Denis Cedex

**Au plus tard le 20 février 2023**  
Toutes les modalités de candidature sont disponibles sur le site du Département  
[www.departement974.fr](http://www.departement974.fr)  
Pour tout renseignement, contactez par courriel : [autonomie@cg974.fr](mailto:autonomie@cg974.fr)

Le Département aux côtés des Réunionnais

Par ailleurs, l'État a proposé cette année à l'ensemble des partenaires un projet de feuille de route stratégique pour la période 2023-2027, baptisée "France Numérique Ensemble". Une phase de concertation s'est ouverte cette année, pour en débattre et définir collectivement des objectifs et la déclinaison opérationnelle de la feuille de route partagée entre État, collectivités, associations et entreprises. Le Département est candidat à participer à la gouvernance et à porter une feuille de route France Numérique Ensemble à La Réunion.

# AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE ET EPANOUISSEMENT DE TOUS LES REUNIONNAIS

On ne saurait oublier que le développement durable doit permettre la satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à subvenir à leurs besoins.

**Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement suppose de donner à tous les êtres humains outre des conditions de vie et de logement satisfaisantes, un accès à la culture et aux pratiques sportives ainsi qu'un accès à une éducation de qualité et à la formation pour tous.**

Les analyses de l'INSEE montrent que le niveau de formation de la population réunionnaise s'est fortement élevé ces dernières années. Cependant, un Réunionnais sur dix s'estime en mauvaise ou très mauvaise santé en 2019. Avancer en âge, ne pas avoir d'activité physique ou de diplôme favorisent une plus mauvaise santé. Après 65 ans, un quart des Réunionnais souffrent ainsi de leur santé, avec des maladies chroniques plus fréquentes qu'en métropole aux mêmes âges. L'obésité et le manque d'activité physique engendrent des maladies chroniques, comme le diabète ou l'hypertension artérielle mais aussi les rhumatismes.



Figure 15 : Données du degré de formation et de Bien-être de la population (Source : INSEE)

Le Département œuvre donc pour permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens, services essentiels (eau, nourriture, éducation, santé, logement, environnement sain, etc.) mais aussi au sport et à la culture sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations futures, ni de ceux ou de celles qui vivent ailleurs sur la planète.

## Principaux leviers d'actions

- Schéma Général de la Restauration Scolaire
- Schéma directeur du Numérique Educatif
- Organisation de Challenges dans les collèges autour du gaspillage alimentaire, des consommations d'énergie, l'embellissement des collèges
- Participation des musées et établissements culturels aux journées européennes du patrimoine en septembre 2023
- Participation à la nuit des musées
- Mise en place de mesures favorisant l'accès à tous au sport dont un plan 5000 licenciés mis en œuvre dans le cadre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté
- Mise en œuvre de résidence d'artistes en soutien aux acteurs culturels
- Pass loisirs dédié aux personnes en situation de handicap
- Mise en œuvre de dispositifs de soutien aux clubs sportifs
- Remise à niveau des équipements culturels notamment le Musée de Villèle, le lazaret de la Grande Chaloupe, et l'ilet à Guillaume
- Plan D'actions 2023-2024 en faveur de la réussite des Jeunes Réunionnais
- Programme mobilité des jeunes Réunionnais fin d'accompagner les jeunes Réunionnais majeurs vers les métiers de l'artisanat

Objectifs de Développement Durable Internationaux correspondants



Il est présenté ci-après les actions les plus représentatives menées en 2023

r

## Chiffres Clés 2023

1277 licences financées dans le cadre du Plan 5000 licences

181 bénéficiaires d'aides culturelles

6 000 places offertes dédiées aux enfants de l'ASE et familles pour des actions culturelles

10 887 bourses et 650 allocations de scolarité octroyées aux étudiants

## Favoriser le bien être par le sport

### Pour les familles les plus modestes : Plan 5000 licences

La volonté de favoriser le bien-être des populations vulnérables est une ligne directrice des politiques publiques du Département. Il a été mis en place en 2022, en partenariat avec l'Etat, dans le cadre du volet « **inclusion par la culture et le sport** » du contrat signé entre l'Etat et le Département au titre de la **Stratégie pauvreté une aide exceptionnelle à la prise de licence et à l'adhésion en club sportif pour les enfants des familles les plus modestes**. Il entend ainsi favoriser la pratique du sport pour promouvoir la citoyenneté et le bien-être.

Cette opération appelée Plan « 5 000 licences » s'adresse aux jeunes âgés de moins de 21 ans :

- ✓ relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE), de la polyvalence sociale ou ayant des parents bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) ;
- ✓ qui souhaitent s'inscrire ou se réinscrire dans un club sportif de La Réunion (affilié à une ligue ou un comité sportif)

### Pour les collégiens

Alors que la sédentarité progresse d'année en année, et s'est accentuée avec la crise sanitaire, le renforcement de la pratique sportive pour tous, chez les enfants et les jeunes en particulier, est un enjeu de santé publique que la collectivité a inscrit dans les priorités de la mandature 2022-2028

Le Département en partenariat avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) a organisé pour la 4<sup>ème</sup> année à l'Etang Salé, une manifestation afin de **promouvoir la pratique sportive** en favorisant des passerelles entre le sport scolaire et le sport civil. Les collégiens ont pu se rencontrer et se confronter dans différentes épreuves dont le fil conducteur était les valeurs et **bienfaits du sport, la citoyenneté, et l'olympisme**. Ce challenge est également l'occasion de mettre en avant des qualités comme la synchronisation, l'équilibre, la résistance, la concentration ou encore la souplesse. Il a été par ailleurs proposé aux jeunes des ateliers de **sensibilisation au climat et à la protection de l'environnement** ainsi qu'une sensibilisation aux enjeux de santé et de **bien-être, notamment à travers des ateliers sur l'alimentation et la nutrition**

Dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 et du Plan départemental « D'Sport », cet événement a été dédié à la pratique de **disciplines olympiques** afin de faire vivre l'esprit des Jeux auprès de la jeunesse réunionnaise.



Figure 16 : Challenge Sportif Départemental des collèves 2023 à l'Etang Salé

# Conjuguer l'art et le sport

La culture et le sport sont deux éléments essentiels de la cohésion de la société réunionnaise. Le Département aide chaque année les associations culturelles et sportives, clubs, ligues et comités sportifs du territoire et propose tout au long de l'année :

- une programmation culturelle qui s'inscrit dans les orientations de la mandature actuelle à savoir sur la promotion de l'identité créole, la valorisation du patrimoine matériel et immatériel et la démocratisation de la culture
- des manifestations et projets permettant de promouvoir la pratique sportive en particulier chez les jeunes et les publics prioritaires.

### Zoom sur les Journées du Patrimoine

La 40<sup>ème</sup> édition des Journées Européennes du Patrimoine du mois de septembre 2023 s'est tenue sur les thèmes « le Patrimoine vivant » et « Patrimoine du sport » dans un contexte préparatoire **aux Jeux Olympiques de Paris 2024**.

En accord avec l'un de ces deux thèmes, notre collectivité, qui a obtenu le **label Olympiade Culturelle**, a fait le choix de mettre en avant, par le biais d'une grande exposition, les arts martiaux et sports de combat. L'esprit de ce label est en effet de mettre en place des « actions qui explorent les liens entre l'art et le sport ainsi que leurs valeurs communes comme l'excellence, l'inclusion, la diversité culturelle, l'universalisme » et d'amener la culture dans les lieux sportifs ou insolites.

5 sports olympiques (Boxe, Escrime, Judo, Lutte et Tae Kwondo) disciplines emblématiques du sport réunionnais et 7 sports non présents aux JOP mais de plus en plus pratiqués dans l'île (Canne de combat, Kick-Boxing, Muay Thai, Karaté, Tai-Chi-Chuan, Croche et Moring) ont ainsi été sélectionnés pour une mise en valeur au travers d'une belle exposition de photographies.



# Favoriser le bien-être des collégiens par l'écologie

### Concours embellissement

Les établissements scolaires sont certes des lieux d'éducation mais ce sont aussi des endroits où les élèves passent une grande partie de leur journée. Il est ainsi primordial qu'ils puissent évoluer dans les meilleures conditions et dans un milieu agréable pour leur épanouissement car la qualité des lieux de formation a une incidence sur la réussite des élèves.

Initié en 2012, le concours d'embellissement des collèges est une opération innovante qui associe les élèves et le personnel des collèges, pour l'aménagement et le fleurissement des espaces. Ce projet se veut fédérateur et pédagogique, ludique et symbolique du dynamisme de la jeunesse réunionnaise et de la politique éducative du Conseil départemental.

Comme chaque année, vingt collèges ont participé à l'édition 2023 du concours, soit plus de 1 500 élèves, qui se décline en quatre catégories : Cour, Jardin, Hall et Façade. Un jury, composé d'élus, de professionnels et de membres d'associations, a désigné les lauréats. La remise des prix a été l'occasion, pour chacun des lauréats, d'expliquer comment les élèves ont travaillé, de présenter les aménagements réalisés et les bienfaits qu'ils en avaient eux-mêmes retiré.



### Sensibilisation au développement Durable

Une manifestation dédiée au DD qui réunit l'Académie et de nombreux partenaires associatifs et institutionnels a permis de favoriser la rencontre et la sensibilisation des jeunes sur les thématiques liées au développement durable. Près de 30 stands animés de façon interactive par des élèves éco-délégués venus de 23 établissements ainsi que 22 partenaires étaient ainsi installés sur le site de Mascarin. La journée a aussi été marquée par des conférences et des tables rondes dont l'objectif est de tisser des synergies et des convergences entre le monde de

l'éducation et les acteurs du développement durable à La Réunion.

### Dotation Biodiversité dans les collèges

Dans le cadre du projet de reboisement des quartiers par des essences végétales endémiques et emblématiques (opération dite « Bwa de Kartié »), la Collectivité a amplifié ses actions de sensibilisation à la biodiversité, notamment à destination des plus jeunes en élargissant le dispositif de dotation allouée à la découverte des Espaces Naturels Sensibles mis en œuvre jusqu'alors, afin d'accompagner les établissements scolaires dans un parcours pédagogique plus efficient.

# Créer un musée de l'habitation et de l'esclavage

Le Département, qui gère trois musées de France et une dizaine d'établissements culturels, a en effet constaté qu'il manquait un lieu pour raconter ce que fut l'exploitation servile à La Réunion. Le Conseil départemental a choisi d'explorer ce que furent ce système économique et cette organisation sociale à partir des vestiges d'un domaine colonial, le musée historique de Villèle, au cœur même d'un lieu éminemment historique, chargé sur le plan symbolique et mémoriel, et ce, dans une démarche fédératrice.

Dans cette perspective, et pour que ce futur lieu citoyen, lieu de savoir, permette aux Réunionnais de se connecter à leur histoire, le projet prévoit la réhabilitation des bâtiments patrimoniaux existants et des ouvrages et vestiges historiques associés ; la construction d'un bâtiment neuf regroupant toutes les fonctions (accueil, réserves, boutique, locaux administratifs et techniques) ; et l'aménagement paysager de la parcelle (79 800 m<sup>2</sup>). Il prévoit également la refonte totale de la scénographie du site, en intérieur comme en extérieur.

Pour ce faire, il a été entrepris en octobre 2022, un chantier archéologique. Les fouilles se poursuivront jusqu'en février 2024. Les travaux doivent commencer en 2025, pour une livraison programmée en 2026.



Figure 17 : Participation de 260 enfants aux Journées du patrimoine archéologique organisées au domaine de Villèle

# **DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES**

S'inscrire dans une logique de développement durable demande de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et de production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie sur Terre.

**Le Département, collectivité compétente en matière agricole, par ailleurs autorité de gestion du Programme de Développement Rural 2023-2027, pilote en lien avec l'ensemble de la profession agricole, un projet de grande envergure (AGRIPéi 2030), destiné à bâtir le modèle agricole de demain, qui permettra à nos agriculteurs de relever les nombreux défis, de dimension sociétale auxquels notre territoire ne pourra se soustraire : transition agro-écologique, résilience au changement climatique, évolution du comportement des consommateurs, libéralisation des marchés, souveraineté alimentaire de notre île...**



## Principaux leviers d’actions

- Programme de Développement Rural 2023-2027 (FEADER)
- Plan AgriPéi 2030
- Plan Bio Départemental
- Déploiement du PDRES
- Plan de soutien aux producteurs indépendants de fruits et légumes
- Projet Alimentaire Territorial
- Schéma Général de la Restauration Scolaire 2021-2030
- Soutien en faveur de l’acquisition de citernes d’eau et réhabilitation des retenues collinaires
- Plan pour améliorer les conditions d’alimentation en eau des Hauts
- Plan Départemental de l’Eau et des Aménagements Hydrauliques comprenant notamment un programme d’extension des périmètres irrigués du Sud
- Projet de développement hydrauliques pour les microrégions Nord et Est (projet MEREN) - Engagement des études de conception en 2021
- Feuille de route de la filière PAPAM
- Soutien en direction des Amapéi
- Organisation de marchés de producteurs à fréquence mensuelle

Objectifs de Développement Durable Internationaux correspondants



Il est présenté ci-après les actions les plus représentatives menées en 2021

### Chiffres Clés 2022 / 2023

- +520 de surfaces agricoles sécurisées par un système d’alimentation en eau
- 400 producteurs de fruits et légumes soutenus
- 5 unités de transformation de produits agricoles locaux aidés
- 300 ha de friches agricoles remises en culture
- 5 millions de repas servis
- 34 848 collégiens demi-pensionnaires
- Equipement en tables de tri des déchets en cours sur 25 collèges en cours
- 21 tonnes de biodéchets collectés et valorisés

## Porter un Projet Alimentaire Territorial PAT “Sa ki fé ansanm pou manz péi”

Dans un contexte social complexe, amplifié ces dernières années par des crises sanitaires et économiques le Département de La Réunion a souhaité poursuivre et amplifier son action en faveur de la souveraineté alimentaire et ceci pour toute la population et plus spécifiquement celle en situation de précarité.

Aussi, fort de ses compétences élargies (agriculture, action sociale, insertion économique, éducation, transition écologique et solidaire...), le Département a mis en place un PAT, projet fédérateur autour d'un objectif central, celui de **favoriser une alimentation saine, locale et accessible à l'ensemble des Réunionnaises et des Réunionnais. Il a ainsi été** lauréat en février 2023 de l'AAP PNA (Programme national pour l'alimentation dans les territoires). Une subvention de 100 000 € a été obtenue pour l'animation du PAT sur 3 ans.

Ce PAT a été construit en cohérence avec les différents plans stratégiques déployés par la collectivité (plan pauvreté, AGRIPÉI 2030, schéma général de la restauration scolaire, plan de transition écologique et solidaire, etc.). Il pour ambitions :

### Sur le plan agricole

- ✓ Renforcer l'ancrage territorial des filières agricoles ;
- ✓ Mettre en oeuvre le plan AGRIPÉI 2030 ;
- ✓ Permettre une rémunération plus juste pour l'agriculteur ;
- ✓ Développer la consommation de produits issus de circuits courts et locaux, des productions biologiques, responsables et durables ;
- ✓ Accompagner les entreprises (agricoles et para-agricoles) vers une plus grande résilience face aux changements climatiques et à l'évolution des habitudes alimentaires.

### Sur le plan social

- ✓ Contribuer à la souveraineté alimentaire du territoire ;
- ✓ Favoriser la consommation d'une alimentation saine, de proximité, à un prix adapté à tous ;
- ✓ Protéger et accompagner les publics les plus vulnérables ;
- ✓ Créer un vivre ensemble qui favorise l'inclusion de chacun ;
- ✓ Soutenir la culture réunionnaise, riche de diversité, de sa particularité, de son authenticité ;
- ✓ Préserver et valoriser durablement les ressources du territoire.

### Qu'est-ce qu'un PAT ?

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont définis dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13/10/2014 comme des projets visant à "rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation". Ils sont élaborés par les acteurs locaux, à l'appui d'un diagnostic partagé portant sur la production agricole et alimentaire locale, le besoin alimentaire du bassin de vie, le recensement des acteurs et de leurs missions, des initiatives ainsi que les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Les actions présentées doivent permettre de structurer ou de consolider les filières agricoles et agroalimentaires territorialisées, tout en préservant les écosystèmes sur lesquels s'appuie l'activité agricole et en répondant aux enjeux d'équité sociale et de santé des populations.





# Soutenir et sécuriser les productions agricoles locales de fruits et légumes

La filière fruits et légumes fournit plus de 70% des besoins (en frais) de la population réunionnaise. Cependant, elle subit de plein fouet les répercussions économiques de différentes crises qui se succèdent depuis 2020 (pandémie COVID 19, événements météorologiques extrêmes, apparition de nouveaux parasites sur le territoire, conflit russo-ukrainien, etc.). Afin d'accompagner les professionnels, et compte-tenu des enjeux de souveraineté alimentaire le Département a mis en place, en lien avec les acteurs de la filière fruits et légumes un **Plan de soutien sur une période de 2 ans évalué à 12.72 M€**. Il consiste à

### Restaurer et maintenir les capacités de productions des exploitations

La Réunion est fortement dépendante des fournisseurs nationaux voire mondiaux de semences afin de pouvoir maintenir un niveau de production stable. Afin de permettre aux agriculteurs de disposer d'une plus grande autonomie en matière de disponibilité de semences et de plants locaux, adaptés au contexte agro-climatique de La Réunion, le Département **accompagne un projet de structuration locale d'une filière destinée à produire des semences mais également des plants maraîchers et fruitiers**. Cet objectif est déjà par ailleurs identifié dans le cadre du Plan Départemental de Relance Economique et Solidaire (PDRES).

### Accompagner le stockage, la conservation et la transformation des productions,

Le Département propose (comme en 2021, dans le cadre du PDRES) un programme destiné à accompagner le déploiement d'unités de transformation agroalimentaire, par les agriculteurs souhaitant valoriser notamment les fruits et légumes locaux (9 projets accompagnés à ce jour ).

Par ailleurs, il est proposé d'accompagner l'acquisition d'unités de stockage et/ou de conservation des produits frais afin de permettre aux agriculteurs de fournir le réseau de distribution de façon plus régulière.

### Accélérer la transition écologique pour limiter l'utilisation d'intrants importés

Afin de soutenir la création ou le développement d'une centaine d'exploitations BIO sur 2 ans, un **dispositif d'aide à la création et à la conversion d'exploitations BIO** est proposé par le Département (plan Agriculture Biologique départemental)

**L'usage d'insectes auxiliaires de lutte biologique** offrant une alternative à l'usage de certains pesticides importés se révèle être un outil performant pour les cultures sous abris, ceci d'autant plus que la filière de production locale d'insectes est en plein développement.



## Sécuriser l'accès à l'eau des agriculteurs grâce aux retenues collinaires

Les effets du changement climatique sur la disponibilité des ressources en eau nous invitent à renforcer les stockages d'eau sur le territoire. A travers son Plan AgriPéi et dans le cadre du Plan Départemental de Relance Economique et Sociale (PDRES) 2020-2025, des dispositifs d'aide spécifiques à l'acquisition de réservoirs d'eau et à la réhabilitation des retenues collinaires ont notamment été mis en place.



### Portail des aides agricoles

La collectivité a créé cette année un portail des aides agricoles permettant aux Agriculteurs à la fois d'être tenu informés des divers dispositifs d'aide mobilisables dans le cadre du plan AGRIPÉI 2030 et du PDRES 2020-2025, et de formuler leurs demandes d'aides en ligne de manière totalement dématérialisée et autonome.

Depuis 2020, la collectivité a ainsi financé au travers de ces dispositifs :

- ✓ 265 dossiers d'acquisition de réservoirs d'eau représentant un volume global de 25 184 m3 (1,045 M€)
- ✓ 85 dossiers de réhabilitation de retenues collinaires représentant un volume global de 135 391 m3 (3,223 M€).

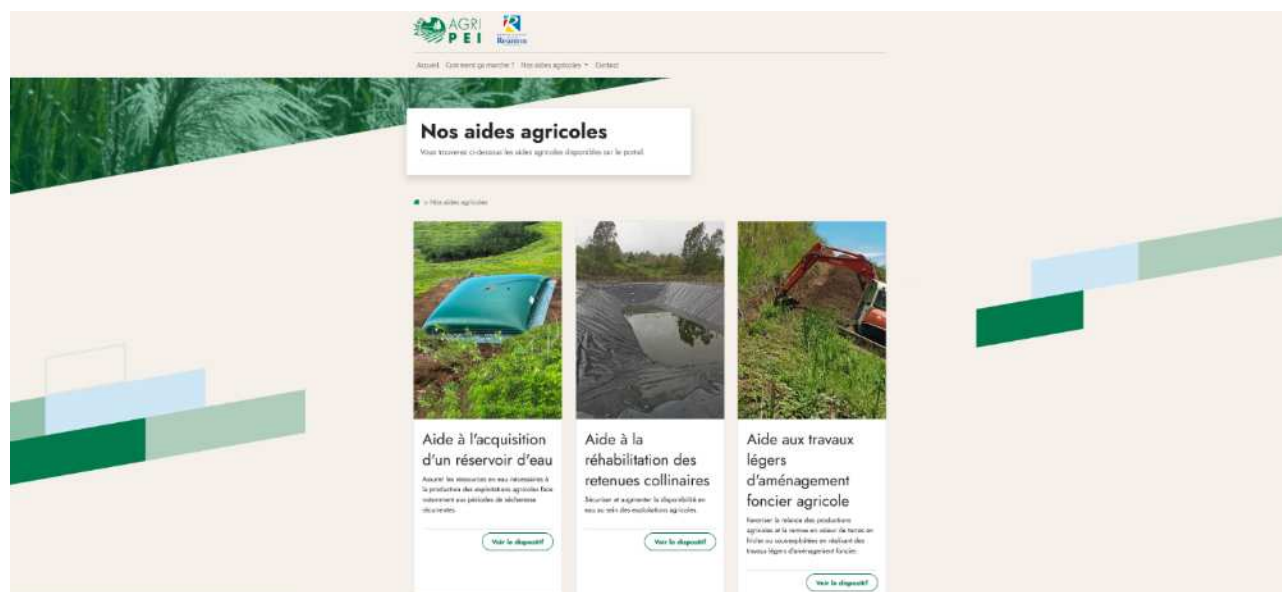


Figure 18 : Portail internet des demandes d'aides départementales destinées aux agriculteurs de La Réunion

## Réduire le gaspillage alimentaire et expérimenter la valorisation des biodéchets

Depuis 2015, un concours de "lutte contre le gaspillage alimentaire" en restauration scolaire, "NO GASPI" est proposé chaque année. Il s'agit d'une action de sensibilisation ouvert à une 15aine de collèges volontaires au sein des établissements scolaires pour réduire le gaspillage alimentaire.



La prochaine édition du concours « No Gaspi » sera revisité à travers un nouveau programme "Toque Collèges" qui reprend le concept anti gaspi mais innove par la mise en place d'un **concours culinaire** mettant en lice les brigades des collèges participants. Cette nouvelle mouture du concours s'adresse aux collèges équipés de table de tri des déchets et concernera 10 collèges par an, soit 30 établissements sur les trois prochaines années scolaires.

Figure 19 : résultat de l'expérimentation de valorisation des biodéchets auprès de 5 collèges pilotes (janv-juillet 2023)

En parallèle à l'action de **déploiement des tables de tri** en cours au sein des restaurants scolaires, **une expérimentation visant à collecter et valoriser les biodéchets** a été réalisée en 2023. En effet, pour répondre aux besoins en compost des pépinières départementales réalisées dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion, et au regard de la loi anti gaspillage pour une économie circulaire (**loi AGECC**), le Département a souhaité initier la création d'une filière de compostage à partir de la valorisation des biodéchets issus des restaurants collectifs de 5 collèges pilotes localisés dans la microrégion Sud. **L'expérimentation a permis la création de 3,7 tonnes de compost.**

En 2024, il est envisagé la signature d'**une charte d'engagement pour la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges**. Elle aura pour objectif d'impliquer et de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés sur cette question au sein des collèges.

# Proposer une alimentation plus durable dans les collèges

Face à des enjeux majeurs et de dimensions multiples (sociaux, économiques, santé publique, et environnementaux), la politique du Département en matière de restauration scolaire vise à améliorer la qualité des repas servis aux collégiens via notamment la promotion et la valorisation des produits locaux.

Dans le cadre de son schéma SGRS 2021-2030, la collectivité a identifié cinq objectifs stratégiques dont celui de se doter **de moyens de pilotage du service de restauration des collèges publics du territoire**.

L'objectif pour la collectivité est de se doter de solutions opérationnelles de digitalisation pour une restauration scolaire des collèges de qualité, durable et responsable. La collectivité départementale a pour ambition de disposer d'outils connectés et modernes pour un pilotage centralisé, une gestion intégrée et pour faciliter et fluidifier les processus pour l'ensemble des utilisateurs (établissements scolaires et collectivité).

Ce nouveau système d'information dont le déploiement pour 23 sites pilotes a démarré en 2023, permettra à terme de disposer de données fiables, sécurisées, harmonisées et en temps réel pour piloter, avec efficacité et réactivité (ex : suivi de l'intégration des produits locaux, des produits durables et de qualité, etc.).

En parallèle, **25 collèges seront dotés prochainement de tables de tri des déchets connectées au nouveau système d'information**. La collectivité disposera alors de données qualitatives et quantitatives sur le gaspillage alimentaire dans les collèges, permettant de réajuster les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et de proposer des solutions de valorisation de biodéchets adaptées

### Opération Bann frui ek legim pei anlèr dan nout kolez II

Réalisée à l'initiative du Département et en partenariat avec la Chambre d'agriculture, l'action consistait en la remise gracieuse des produits locaux aux collégiens précédée d'une visite d'exploitations par les adolescents et de l'intervention des producteurs dans les classes pour faire découvrir et sensibiliser les élèves aux métiers de l'agriculture, aux activités agricoles mais aussi aux bonnes habitudes alimentaires et à la santé.

L'opération vise ainsi à redonner aux jeunes le plaisir de goûter à nos produits locaux, mais aussi à contribuer à la modification durable de leurs comportements alimentaires.

L'autre objectif du Département et de la Chambre d'agriculture est de permettre aux élèves de connaître : les origines, les saisonnalités, les terroirs, les modes de production, les variétés, les qualités nutritionnelles et gustatives des produits et les nombreux avantages de produire et consommer local., sans oublier la lutte contre le gaspillage alimentaire, qui s'inscrit dans la continuité de l'opération No Gaspi.

# Accompagner les projets d'économie circulaires pour une production et des consommations responsables

Le Département place l'insertion économique au cœur de ses priorités en raison de la situation du chômage dans l'île, le nombre de demandeurs d'emploi, toutes catégories (A, B, C) s'établissant au 31/12/2022 à 155 720. L'objectif de la politique départementale en la matière, est d'améliorer l'efficacité des parcours d'insertion, en donnant la priorité aux chantiers d'insertion qui renforcent l'expérience professionnelle et notamment ceux relevant de l'insertion par l'activité économique.

Dans ce cadre, il a été financé en 2023, 50 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) en lien avec la Transition Ecologique et le développement durable notamment sur les thématiques suivantes : agriculture biologique, permaculture, jardins partagés, ressourceries, recyclage, transition numérique, fabrication d'objets artisanaux. Ils œuvrent tous à accompagner le territoire vers un nouveau modèle de production et de consommation plus respectueux de l'environnement plaçant l'humain au cœur des projets.

A noter également qu'en **chantier d'insertion de lutte contre l'Ajonc d'Europe sur les zones incendiées du Maïdo a été reconduit cette année par le Département en partenariat avec l'ONF et la SPL Edden**. L'objectif de ce chantier est de préparer une lutte régionale raisonnée contre l'ajonc : alliant lutte manuelle et mécanique et d'autres moyens de lutte : lutte ponctuelle chimique et lutte biologique, ...



Figure 20 : Ajonc d'Europe, espèce exotique fortement invasive sur le massif du Maïdo menaçant la biodiversité locale

### Association REUTILIZ –

#### ACI Réunionverre

Dans le cadre de cet ACI, REUTILIZ développe l'activité de collecte, lavage et redistribution des contenants en verre (bouteilles, pots et barquettes) mais aussi une activité de sensibilisation autour du réemploi. Ses activités sont à destination :

- ✓ Des producteurs agro transformateurs réunionnais fournisseurs de boissons, de confitures...dont la dépendance vis à vis de l'importation des contenants diminue grâce au réemploi.
- ✓ Des restaurateurs pour la substitution des barquettes jetables par des barquettes réemployables conformément à la loi
- ✓ De la population pour une éco responsabilisation.

Cet ACI a été lauréat 2023 du prix régional de l'ESS, du prix de la transition écologique.



# ELEMENTS DE METHODE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

## Le dispositif d'évaluation

Pièce maitresse, l'évaluation participe à l'orientation et au pilotage des actions, programmes et politiques publiques de la collectivité et à sa stratégie d'amélioration continue. Elle donne la cohérence à la démarche. Elle en vérifie la progression et permet de se projeter dans l'avenir. Elle permet par ailleurs de mobiliser les différentes parties prenantes sur les objectifs et les choix qui structurent les projets.

Dans un contexte de contraintes budgétaires et de défiance des citoyens vis-à-vis des acteurs publics, l'évaluation en tant qu'outil de mesure de performance, permet de comprendre et de piloter de manière agile les différents projets menés par la Collectivité et de rendre compte.

Les indicateurs servent à objectiver le suivi et l'impact des actions grâce à des données chiffrées et datées. Ils nous permettent de voir où nous en sommes, de visualiser notre progression, et d'adapter notre stratégie dans le temps. En cela, ils sont de véritables outils d'aide à la décision, et participent à accélérer la transition écologique sur notre territoire.

Le PDTES propose une première série d'indicateurs pour chaque action (Indicateurs du Baromètre) qui sera incrémentée au système global de pilotage mise en place par la collectivité au travers le pilotage de son **Plan de Mandature (outil MANTY)**. Les indicateurs y sont regroupés en **tableaux de bord chacun faisant référence à une finalité du PDTES**. Ce référentiel sera amené à être ajusté et développé de manière agile. Il est destiné à terme à être accessible de manière large et simplifié via une plateforme dédiée à la Transition Ecologique et Solidaire permettant à la fois de renseigner et de consulter les indicateurs et de rendre accessible, lisible et transparente l'information aux citoyens.



Figure 21 : Extrait de la plateforme de suivi des indicateurs

## Une stratégie d'amélioration continue

Le PDTES est amené à évoluer dans le temps au regard de son évaluation bien sûr mais également des évolutions sociales, environnementales, économiques, techniques ou encore législatives. Cette année encore, de nouvelles actions non identifiées dans le PDTES ont émergé comme par exemple la création d'un Projet Alimentaire Territorial, la valorisation des biodéchets au sein des restaurants scolaires, le projet GIROFLEE. Cette stratégie d'amélioration continue sera poursuivie en 2024 avec des démarches d'expérimentation ainsi que la poursuite de comités de projet en interne et de rencontres partenariales. Une évaluation et une actualisation du PDTES sera par ailleurs engagée dès 2024.

## L'organisation du Pilotage

La Direction d'Appui à la Performance et à l'Innovation (DAPI) est en charge de coordonner la rédaction du présent rapport. Les actions, programmes et politiques publiques présentés en partie 2 s'incarnent à travers des opérations menées par différentes directions, différents services de la collectivité et réalisées selon des méthodes de travail qui leur sont propres. Il est nécessaire que ceux-ci informent de l'avancée et des résultats de leurs opérations, mais également de leurs impacts sur les autres politiques et programmes. Cette année, ce rapport a bénéficié des contributions et relectures des porteurs de projets et directions de la collectivité.

## La transversalité de l'approche

Le Développement Durable est généralement décrit comme une recherche concomitante de l'efficacité économique, du progrès social et de la protection de l'environnement. Les 5 finalités décrites précédemment démontrent une nécessité d'adopter une approche transversale et permettront d'identifier des interactions entre politiques publiques comme par exemple celles en lien avec la restauration scolaire, l'éducation, la réduction des déchets et l'agriculture. La transition écologique et solidaire mobilise en effet de nombreuses directions du Département tant dans l'identification et la mise en œuvre des actions de développement durable que pour l'intégration de cette approche dans d'autres directions en interne ou encore auprès de partenaires.



Figure 22 : Séminaire dédié à la Transition Ecologique et Solidaire de Mars 2023

# La participation des acteurs locaux et des habitants

Cette participation repose sur l'intérêt commun qu'ont les acteurs locaux, les habitants, les citoyens pour le devenir de leur territoire et les conditions d'un « bien vivre ensemble ».

Un projet local sera d'autant plus fort si les acteurs et les territoires l'ont conçu collectivement, ont pu se l'approprier et y prendre leur responsabilité

**Le Département a organisé et/ou participé cette année encore à de nombreux évènements directement en lien avec les Objectifs du Développement Durable tels que le Salon de l'écologie, Salon Lokal, Ambition Planète, les journées du Patrimoine, les Rendez Vous Natures, Semaines Européennes du Développement Durable, semaine européenne de la réduction des déchets, forum territorialisé de l'action sociale, week-end de la parentalité, salon des séniors, forum des solidarités, journée départementale des personnes âgées, salon de l'emploi, journée nationale des aidants, Challenge sportif départemental des collèges, rencontre départementale de la commande publique....**Celui-ci a été l'occasion de mettre en visibilité auprès du grand public les politiques publiques portées par le Département dans une démarche d'« aller vers » de plus en plus marquée



Figure 23 : Les Rendez-vous Nature installés au cœur des grands magasins de l'île (à gauche), le Département au Salon de l'écologie (au milieu), Organisation de la Journées des Personnes Agées (à droite)



Figure 24 : Clôture des semaines Européennes du Développement Durable (à gauche), Forum Territorialisé de l'action sociale (à droite)



A noter également que le Département a lancé en 2022 son premier Budget d'Initiative Citoyenne visant à rapprocher le citoyen de la collectivité départementale et l'impliquer davantage dans la construction des politiques publiques. Les deux thématiques suivantes, primordiales pour le quotidien des Réunionnais, et pour leur avenir ont été proposées : la lutte contre la vie chère et la transition écologique et solidaire. 55 projets ont été électionnés cette année et sont en cours de développement

# BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE D'ECO- EXEMPLARITE

Le Département s'est engagé, dans le cadre de son Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire, à devenir une Collectivité éco-responsable. Ce plan traduit la volonté forte de la Collectivité de s'engager sur la voie d'un changement de modèle afin de répondre aux menaces tant écologiques que climatiques qui pèsent sur notre île et l'ensemble de la planète. L'objectif est clair : réduire notre empreinte carbone et notre impact sur l'environnement.

## Chiffres Clés 2023

2,2 tonnes de papier collecté

des poubelles de tri installées sur le site de la source : papier, plastique, cannettes et biodéchets

100% des déchets verts valorisés

100% du mobilier de bureau valorisé (soit 10 tonnes de déchets matériels et mobilier)

1000 agents formés au changement climatique

15 scooters et vélos électriques

Ratio Production Electrique / Consommation Electrique sur le patrimoine bati : 52%

100 % des marchés comprenant une clause environnementale

47 442 heures d'insertion au 3e trimestre 2023, 40% des marchés concernés

# Tri des déchets, recyclage et réemploi

Dans le cadre de son plan interne de prévention et de gestion des déchets, qui a pour objectif une réduction de 50% de la production de déchets non recyclables en 2025, des nouvelles mesures et expérimentations de tri sélectifs ont vu le jour cette année sur le site administratif du Département de la source (environ 1 millier d'agents) tel que la **mise en œuvre du tri des papiers, plastiques, cannettes et biodéchets alimentaires**.

Une convention a été signée en 2022 avec l'ADRIE (Association pour le Développement des Ressourceries pour l'Insertion et pour l'Environnement), pour la **gestion des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) et d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** du Conseil Départemental. L'ADRIE a pu donc collecter et donner une seconde vie aux DEA et DEEE du Conseil Départemental. Par ailleurs, dans le respect de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), le Conseil Départemental compte intégrer le mobilier proposé par l'ADRIE pour les nouveaux espaces à aménager.

Il est à noter que depuis 2022, **50% de papier utilisé est un papier recyclé**, que **100% des déchets verts sont valorisés**, et que sont utilisés au cours des manifestations/réunions uniquement **des verres et des bouteilles en verre réutilisables**.

Pour rappel, le Plan de gestion des déchets, suite à un travail de co-construction mené en 2021 et à l'implication d'agents volontaires et la Direction des Moyens Généraux a ainsi été adopté en juin 2022. Il comprend 25 actions, principalement en lien avec les activités de bureau et les habitudes de vie au travail et est défini selon la stratégie des « 4 R » suivants : REPENSER – REDUIRE – REUTILISER – RECYCLER.

## Gestion écologique des Espaces Verts et Jardins Départementaux

Le service Espaces Verts du Département a engagé un changement de pratique depuis maintenant plusieurs années afin de participer à la protection de l'environnement (eau, sol, biodiversité). On peut citer notamment :

- Le compostage et valorisation sur place des déchets verts (jardin Reydellet et Villa Déramond)
- La pratique de paillage pour diminuer les consommations d'eau
- la préservation de la biodiversité
- l'achat de matériel 100% électrique en 2023
- le passage en jardin autonome



**La VALORISATION des BIODÉCHETS !**

Dans le cadre du plan de Transition Écologique et Solidaire, différentes expérimentations sur le tri et la valorisation des déchets sont réalisées sur le site source.

En ce début d'octobre, vous trouverez 6 points de collecte pour les biodéchets (reste de repas, épluchures de fruits, etc.) :

- 1 sous le hall,
- 1 au niveau des villas Hibon,
- 1 sur l'espace convivialité
- 1 au niveau du Parc Auto
- 1 au niveau de la DALJA

Tous les jours, les différents collecteurs seront vidés par l'équipe du Service des Espaces Verts. 1 fois par semaine, la société Azimutistes collectera les biodéchets pour la valorisation.

Cette initiative vient en complément du tri pour le papier, les bouteilles plastiques et cannettes (2 tonnes de papier valorisé depuis janvier 2022). Ces actions nous permettent de réduire le poids des déchets de nos bureaux, en grande partie destinés à l'enfouissement.

Nous comptons sur la participation de l'ensemble des agents ! Un geste simple pour le bien-être de notre île, de la planète et des générations futures !

**RÉPARONS ENSEMBLE**

Samedi 18 novembre 2023  
de 9h à 12h à l'Espace Reydellet

Des ateliers se déplacent rien que pour vous !

Inscrivez-vous vite sur [tes@cg974.fr](mailto:tes@cg974.fr)

Figure 25 : Exemples d'action réalisée cette année : expérimentation de collecte et de valorisation en compost de biodéchets pour les agents du Département et atelier de réparation organisé lors de la SERD

# Formation et engagement des agents sur les sujets climat et biodiversité

La mise en œuvre et la réussite du PDTES suppose une mobilisation de tous, en particulier celle des élus et des agents qui apportent et apporteront encore davantage une contribution efficace à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et participeront de façon effective à l'avènement d'un développement plus durable.

Ce virage écologique demande des outils de formation innovants et efficaces permettant de nous informer et de nous sensibiliser tous dans le but de faire évoluer nos comportements.

Des ateliers Fresques du Climat, outil basé sur les graphiques et rapports du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) à la fois ludique et collaboratif pour comprendre les bases scientifiques des mécaniques climatiques, ont été proposés aux agents du Département depuis 2021. **Fin 2023, près de 1000 agents ont été sensibilisés grâce notamment à une vingtaine d'agents formés à l'animation de cet outil.**

On peut noter que des sessions de formations à la préservation de la biodiversité ainsi qu'en agroécologie ont également été proposées cette année aux agents du Département.



# Numérique Responsable

Dans le cadre du défi de la sobriété numérique engagé par le Département et du Digital CleanUp Day, une opération "Nettoyage de sa messagerie" a été proposée aux agents de la Collectivité au cours de la semaine du 13 au 18 mars 2023. Cette action a été portée par un groupe d'agents volontaires sur le sujet de la sobriété numérique en lien avec les Archives départementales (DCS) qui pilote ce sujet, le service Transition Ecologique et Solidaire (DAPI) et la DSID.

A noter qu'une action plus ciblée a également été menée au sein de la Direction Europe le 14 mars 2023.

Un groupe d'agents volontaires s'est formé sur le sujet de la sobriété numérique avec pour objectif de sensibiliser les agents à l'impact environnemental du numérique,

**DÉPARTEMENT DE LA Réunion**

**DIGITAL CLEANUP DAY**

**Relevez le CHALLENGE !**  
Participez vous aussi au défi de la sobriété numérique engagé par la Collectivité !

Pour visualiser le nombre et le poids des messages de la corbeille, placez le curseur de votre souris sur « Corbeille » (sans cliquer)

Les données collectées permettront de connaître le nombre de Go de mails supprimés à l'échelle de la Collectivité et de calculer l'empreinte carbone économisée.

**OPÉRATION NETTOYAGE DE SA MESSAGERIE**  
**du 13 au 18 mars 2023**

**COMMENT AGIR ?**

- 1 Supprimez tous les mails devenus inutiles (newsletters, conversations sans intérêt ou dont l'information est périmée, mails reçus à titre informatif ou en copie, mails indésirables, brouillons, etc.) ;
- 2 Pensez à enregistrer les mails et les pièces jointes importants sur le serveur partagé de votre service puis supprimez les de votre messagerie ;
- 3 Profitez-en pour vous désabonner des newsletter et listes de diffusion devenues inutiles
- 4 Envoyez le nombre et le poids des mails que vous avez supprimés sur le Portail Easyvista – onglet « Cleaning Day Numérique » - rubrique « Remontées statistiques »
- 5 Et surtout à la fin **VIDEZ VOTRE CORBEILLE !**

**PORTAIL EASYVISTA**  
onglet « Cleaning Day Numérique »  
Rubrique Demande d'aide !

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**

*Nos agents sont formidables*

Figure 26 : Nettoyage numérique organisé par le Département en mars 2023

# Mobilités durables

Un plan de mobilité durable a été adopté par la collectivité en 2022. En effet, l'article 51 de la LTECV avait fixé l'obligation au 1er janvier 2018, à toutes les entreprises de plus 100 salariés basés sur un même site -et situées dans le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains ou PDU- de réaliser un Plan de Mobilité. Plus récemment la Loi d'Orientation de la Mobilité LOM a abaissé ce seuil des 100 collaborateurs à 50 et porté cette obligation au 1er janvier 2020.

Ce plan de mobilité durable a pour vocation de rationaliser tous les déplacements liés à l'activité d'une entreprise ou d'une organisation et cible les déplacements domicile-travail, les déplacements professionnels ainsi que les déplacements des visiteurs.

Plusieurs actions sont actuellement en cours comme **l'expérimentation du télétravail pour diminuer les déplacements domicile-travail des agents, la prise en charge de 50% des abonnements de transport en commun et un forfait de mobilité durable.**

En parallèle, le parc automobile de la collectivité se transforme et se décarbone progressivement avec la mise à disposition de vélos et scooters électriques et de véhicules hybrides et électriques.



# Egalité femmes-hommes

Les enjeux autour de l'égalité femme-homme (Objectifs du Développement Durable n°5) sont des questions d'éthique politique et de valeurs universelles portées et promues par la France.

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), le département présente tous les ans à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Conformément au décret n°2020-528 du 4 mai 2020 et à la loi de transformation de la fonction publique de 2019, le Département a élaboré un plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui arrive à échéance en 2023.

En 2021, le Département sur les 4 494 agents permanents, **les femmes représentaient 56 % des effectifs du Département de La Réunion** et 49 % de l'encadrement. Dans les filières sociales, les femmes représentent la quasi-totalité des effectifs avec- 95 % de femmes dans la filière médico-sociale et 86 % dans la filière sociale. À l'opposé, la filière technique est très peu féminisée : 1 agent sur 4 est une femme. **L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est faible. Néanmoins des écarts subsistent notamment pour la catégorie A dus à la surreprésentation des hommes sur la fonction d'encadrement.**



# Achats publics responsables

La loi Climat et résilience, n° 2021-1104 du 22 août 2021, inclut plusieurs mesures destinées à mieux **prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique** en modifiant et complétant le code de la commande publique.

Lorsqu'il détermine la nature et l'étendue de ses besoins, l'acheteur doit prendre en compte « **des objectifs de développement durable dans leur dimension économique, sociale et environnementale** ». La prise en compte de ces objectifs dans la définition des besoins est, pour l'acheteur, une obligation de moyen.

Le Département intègre ainsi dans **tous ces marchés des critères de jugement** permettant de valoriser les efforts des candidats à la prise en compte des aspects environnementaux dans leurs offres.

Il est systématiquement demandé aux candidats de préciser les démarches qui seront mises en œuvre dans le cadre de l'exécution des marchés pour favoriser la **réduction de son empreinte écologique et de son impact sur l'environnement, le respect de labels ou certifications de produits, la gestion des déchets liés à son intervention ou encore l'utilisation de matériaux recyclés**.



Sur l'aspect insertion des personnes éloignées de l'emploi, le département impose **un taux d'effort en insertion de 7% minimum** dans ses marchés à chaque fois que l'objet de l'achat le permet. Il valorise également, au titre d'un critère de jugement des offres, les mesures d'insertion supplémentaires sur lesquels les candidats sont prêts à s'engager dans le cadre de l'exécution future des marchés

**Ces mesures environnementales et sociales permettent ainsi de renforcer la prise en compte des Objectifs du Développement Durable dans les actes d'achats de la collectivité (Schéma Départemental des Achats Publics Responsables).**

## Trophée de la Commande Publique attribué au Département pour la dimension sociale du projet 1 Million d'Arbres

En effet, 2 lots sur les 8 composant l'opération ont été attribués à des structures qui accompagnent les personnes éloignées de l'emploi ou les travailleurs en situation de handicap. Cette stratégie d'achat vise à réserver une partie des marchés, à des structures d'insertion ».

On peut souligner en particulier que :

- ✓ L'effectif dédié à la production de plants en régie dans des pépinières départementales, est composé de près de 70% de public en insertion

- ✓ que le Département a notamment fait le choix de soutenir les entreprises et établissements qui accompagnent les personnes éloignées de l'emploi ou les travailleurs en situation de handicap, au moyen d'un marché réservé aux SIAE (Structures d'insertion par l'activité économique), EA (Entreprises Adaptées) et ESAT (Etablissements ou services d'aide par le travail). Il s'agit du 1er marché réservé initié par le Département

# ANNEXE :

## Les 17 Objectifs du Développement Durable

	<b>Objectif 1</b>	<b>Éliminer la pauvreté</b> sous toutes ses formes et partout dans le monde
	<b>Objectif 2</b>	<b>Éliminer la faim</b> , assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
	<b>Objectif 3</b>	<b>Permettre à tous de vivre en bonne santé</b> et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
	<b>Objectif 4</b>	<b>Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité</b> et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
	<b>Objectif 5</b>	<b>Parvenir à l'égalité des sexes</b> et autonomiser toutes les femmes et les filles
	<b>Objectif 6</b>	<b>Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau</b> et d'assainissement gérés de façon durable
	<b>Objectif 7</b>	<b>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques</b> fiables, durables et modernes, à un coût abordable
	<b>Objectif 8</b>	<b>Promouvoir une croissance économique</b> soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
	<b>Objectif 9</b>	<b>Bâtir une infrastructure résiliente</b> , promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
	<b>Objectif 10</b>	<b>Réduire les inégalités</b> dans les pays et d'un pays à l'autre
	<b>Objectif 11</b>	<b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains</b> soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
	<b>Objectif 12</b>	<b>Établir des modes de consommation</b> et de production durables
	<b>Objectif 13</b>	<b>Prendre d'urgence des mesures</b> pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
	<b>Objectif 14</b>	<b>Conserver et exploiter de manière durable les océans</b> , les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
	<b>Objectif 15</b>	<b>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</b> , en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
	<b>Objectif 16</b>	<b>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives</b> aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
	<b>Objectif 17</b>	<b>Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial</b> pour le développement durable et le revitaliser